

Pôle culture
Direction spectacle vivant
Rapporteur : Catherine GENTILE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_243
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

46 - LE TRIDENT CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022/2026

Doté du label « scène nationale », le Trident a trois missions majeures :

- programmer des artistes d'envergure nationale et internationale, de toute discipline artistique du spectacle vivant. Il favorise l'accès de la population aux œuvres de référence ;
- accompagner la création contemporaine en apportant son soutien aux artistes, et notamment ceux du territoire ;
- développer des actions de médiation en direction des publics et les accompagner en favorisant la rencontre avec les œuvres ;

Il propose chaque année aux habitants de Cherbourg-en-Cotentin, et plus largement aux habitants du Cotentin, environ 50 spectacles et 140 représentations pour une jauge de 34 000 spectateurs.

En tant que scène nationale, il est soutenu et accompagné par l'État (Ministère de la Culture), la commune de Cherbourg-en-Cotentin, le Département de la Manche et la Région Normandie. A ce titre, il convient qu'une convention pluriannuelle soit conclue entre la direction de la structure et ses partenaires publics.

Conclue pour la période 2022-2026, la présente convention s'appuie sur le projet artistique et culturel initié et conduit par Farid Bentaïeb, directeur du Trident, et présenté en annexe. La convention a pour objectifs de fixer la mise en œuvre concrète de ce projet artistique et culturel, d'arrêter les modalités de financement de la structure et de ses relations avec les partenaires institutionnels et enfin de préciser les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle 2022-2026 du Trident, ci-annexée,
- inscrire la dépense correspondante au budget primitif des exercices 2022 à 2026, selon les modalités précisées dans la convention.

Vu l'avis favorable de la 4^{ème} commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 22h33		Nombre de votants : 55	
<u>Pour</u> : 44	<u>Contre</u> : 2 JM. MAGHE, S. KRIMI	<u>Abstention</u> : 1 L. MORIN	<u>NPPV</u> : 8 R. LEJAMTEL, S. COUPÉ, E. VASSAL, E. HAMEL, F. AMIOT, L. LE POITTEVIN, A. CATHERINE, C. GENTILE

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Dominique HÉBERT

PJ : 2

Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 28 septembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 16 septembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le vingt-huit septembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 16 septembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand (mandataire HUREL Karine à son départ : 22h29) - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEQUILBEC Frédéric - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (arrivée : 19h33) - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

LAGALLARDE Quentin a donné procuration à DUVAL Karine
LEPOITTEVIN Gilbert a donné procuration à TAVARD Agnès
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
MARGUERITTE Camille a donné procuration à SAGET Eddy
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
SOURISSE Claudine a donné COUPÉ Stéphanie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

M. HÉBERT Dominique conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Publié le 06/10/2022



ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_243-DE

LE TRIDENT - SCENE NATIONALE DE CHERBOURG EN COTENTIN BUDGETS PREVISIONNELS CPO 2022 - 2026 Version au 25 08 2022	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
1. Rémunérations brutes	728 164	753 679	760 076	766 802	772 086
Rémunérations brute personnel permanent	691 214	728 779	735 176	741 902	747 186
Variation annuelle / cp chargé & primes	32 150	20 000	20 000	20 000	20 000
PIDR	4 800	4 900	4 900	4 900	4 900
2. Charges patronales permanents	303 528	316 700	320 446	323 150	326 050
3. Tickets restaurant	16 300	17 500	17 500	17 500	17 500
4. Médecine du travail	2 600	2 600	2 600	2 600	2 600
Sous total rémunérations et charges	1 050 592	1 090 479	1 100 622	1 110 052	1 118 236
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	1 050 592	1 090 479	1 100 622	1 110 052	1 118 236
1. Achats	25 600	26 632	27 165	27 708	28 262
Variation de stock	-00	100	102	104	106
Achat carburant	2 500	2 550	2 601	2 653	2 706
Petit outillage / matériel	17 050	17 391	17 739	18 094	18 455
Produits d'entretien	450	459	468	478	487
Fournitures administratives	2 400	2 448	2 497	2 547	2 598
Fournitures billetterie	1 800	1 836	1 873	1 910	1 948
Achats divers	1 400	1 428	1 457	1 486	1 515
Autres achats / Vêtements de travail	-00	120	122	125	127
Achats destinés à la revente	-00	300	306	312	318
2. Services extérieurs	79 295	80 449	82 058	83 699	85 373
Sous-traitance entretien	2 500	2 550	2 601	2 653	2 706
Prestation informatique	2 500	2 550	2 601	2 653	2 706
Sous-traitance routage	1 900	1 938	1 977	2 016	2 057
Location matériel de bureau	14 500	14 790	15 086	15 388	15 695
Location véhicules	1 200	1 224	1 248	1 273	1 299
Droits utilisation logiciel	1 350	1 377	1 405	1 433	1 461
Réparation véhicules	2 400	2 448	2 497	2 547	2 598
Maintenance et licences	29 765	30 360	30 967	31 587	32 218
Assurances	21 580	21 580	22 012	22 452	22 901
Documentation générale	1 600	1 632	1 665	1 698	1 732
3. Autres services extérieurs	76 000	77 520	79 070	80 652	82 265
Honoraires administratifs	14 650	14 943	15 242	15 547	15 858
Honoraires juridiques	6 500	6 630	6 763	6 898	7 036
Dons et pourboires	500	510	520	531	541
Transports sur achats	350	357	364	371	379
Transport du personnel	8 500	8 670	8 843	9 020	9 201
Missions du personnel	14 500	14 790	15 086	15 388	15 695
Frais de formation	6 500	6 630	6 763	6 898	7 036
Réception visiteurs	2 000	2 040	2 081	2 122	2 165
Frais affranchissements	6 000	6 120	6 242	6 367	6 495
Téléphone	16 500	16 830	17 167	17 510	17 860
4. Impôts et taxes	49 007	49 800	50 100	50 500	50 900
5. Charges de gestion courante	13 473	13 746	14 025	14 307	14 594
Services bancaires	1 650	1 683	1 717	1 751	1 786
Commission CB	1 000	1 020	1 040	1 061	1 082
Commission TR	402	410	418	427	435
Cotisations diverses (inclus net conception)	8 001	8 161	8 324	8 491	8 661
Frais de recrutement du personnel	1 270	1 295	1 321	1 348	1 375
Frais de gardiennage et de sécurité	1 100	1 122	1 144	1 167	1 191
Charges diverses gestion courante	50	55	60	62	65
6. Charges exceptionnelles	50	55	60	62	65
Charges exceptionnelles	50	55	60	62	65
7. Dotation aux amortissements & provisions pour risques	49 488	41 150	42 300	43 010	43 300
DAM incorporelles	4 810	4 950	5 100	4 810	5 000
DAM corporelles	32 874	36 200	37 200	38 200	38 300
PROVISIONS pour risques	11 804				
Total	304 717	289 352	294 778	299 937	304 760
ARTISTIQUE - Programmation, résidences & coproductions	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Programmation S1 & indemnisation	576 000	475 000	445 000	445 000	445 000
Programmation S2 & HLM	370 308	280 000	230 000	225 000	225 000
Sous total programmation	946 308	755 000	675 000	670 000	670 000
<i>Réserve de précaution _financement Drac</i>	<i>-19 000</i>	<i>-19 700</i>	<i>-19 800</i>	<i>-20 000</i>	<i>-20 000</i>
Coproductions / résidences / plan de relance	57 000	38 000	38 000	38 000	38 000
Coproductions	50 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Résidences de création	7 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Intermittents techniques sur accueils	57 000	54 000	44 000	42 000	42 000
Charges intermittents sur accueils	35 910	34 020	27 720	26 460	26 460
Charges sur exercices antérieurs	500	500	500	500	500
Fonds dédiés PROG	106 782				
Total	1 184 500	861 820	765 420	756 960	756 960
EAC					
Options artistiques	21 750	21 750	21 750	21 750	21 750
Jumelages	25 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Les Extras	20 000	20 000	18 000	18 000	18 000
Actions hors les murs / residences territoriales	123 650	67 500	60 000	54 000	53 000
Projets Culture Justice	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800
Action culturelle et artistique	18 900	19 078	19 028	18 698	19 192
<i>Réserve de précaution _financement Drac</i>	<i>-2 000</i>	<i>-2 000</i>	<i>-2 000</i>	<i>-2 000</i>	<i>-2 000</i>
Fonds dédiés EAC	71 000	57 500	45 000	45 000	45 000
Total	286 100	206 628	184 578	178 248	177 742
COMMUNICATION					
Total	71 000	69 000	60 500	58 000	57 000
TOTAL CHARGES	2 896 909	2 517 280	2 405 898	2 403 198	2 414 698

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Publié le 06/10/2022



ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_243-DE

LE TRIDENT - SCENE NATIONALE DE CHERBOURG EN COTENTIN BUDGETS PREVISIONNELS CPO 2022 - 2026 Version au 25 08 2022	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
PRODUITS					
Subventions Equilibre	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
DRAC Normandie	525 000	542 500	545 000	550 000	550 000
Réserve de précaution	-21 000	-21 700	-21 800	-22 000	-22 000
Cherbourg En Cotentin	961 458	978 708	978 708	978 708	978 708
Département de la Manche	134 000	134 000	134 000	134 000	134 000
Région Normandie	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000
Reprise de fonds dédiés PROG	429 000	106 782			
Total	2 208 458	1 920 290	1 815 908	1 820 708	1 820 708
Subventions d'Exploitation Fléchées					
DRAC - Aide au poste	10 000	7 500	5 000		
DRAC - options artistiques	21 750	21 750	21 750	21 750	21 750
DRAC - Jumelages	25 000	15 000	15 000	15 000	15 000
DRAC - Action hors les murs	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
DRAC - Plan relance EAC	10 000				
DRAC - Culture Santé & Culture Justice	5 800	5 800	5 800	5 800	5 800
DRAC - Résidence compositeur associé	12 500				
Communes hors les murs	24 240	24 240	24 240	24 240	24 240
REGION - Projets Regards	4 900	4 900	4 900	4 900	4 900
REGION - Politique Ville & Projets divers	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
Région - Culture Justice	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Département - Projet fléché	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Reprise de fonds dédiés EAC	172 306	71 000	57 500	45 000	45 000
Sous Total Subventions EAC	359 996	223 690	207 690	190 190	190 190
ONDA	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
ODIA					
SACEM -Résidence artiste associé	12 500				
Total	379 996	231 190	215 190	197 690	197 690
Recettes Propres	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
RECETTES BILLETTERIE					
Billetterie 1er semestre	96 000	128 000	130 000	140 000	140 000
Billetterie 2eme semestre	92 000	85 000	85 000	85 000	85 000
Sous total Billetterie	188 000	213 000	215 000	225 000	225 000
Recettes de prestations	22 100	25 000	25 000	25 000	25 000
Locations de salles	2 600	24 000	24 000	24 000	25 000
Complément de prix places à 2€	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Recettes de Bar		1 500	1 500	1 500	1 500
Opérations commerciales billets	-500	-00	-00	-00	-00
Mécénat	17 000	20 000	27 000	27 000	37 000
Autres ventes	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Apprentissage	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
SPIP Poste coordinateur culture justice	48 200	48 200	48 200	48 200	48 200
Quotepart subventions investissements	10 955	12 000	12 000	12 000	12 500
Produits divers gestion dont sur exercice antérieur	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Produits exceptionnels					
Quotepart sur production					
Autres produits financiers & autres produits	600	2 600	2 600	2 600	2 600
Sous total ressources propres	120 455	152 800	159 800	159 800	171 300
Total	308 455	365 800	374 800	384 800	396 300
TOTAL PRODUITS	2 896 909	2 517 280	2 405 898	2 403 198	2 414 698
RESULTAT EXERCICE	0	0	-0	0	0

SCÈNE NATIONALE LE TRIDENT
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

SUBVENTION ACCORDÉE SUR DES CRÉDITS DE
FONCTIONNEMENT

Du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2026

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

VU la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n° 2021-1912 du 30 décembre 2021 portant répartition des crédits ouverts et découverts autorisés par la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges, relatif aux scènes nationales ;

VU la circulaire de la Ministre de la culture et de la communication du 8 mars 2017 relative à la parité entre les femmes et les hommes dans le secteur de la création ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la circulaire n° 2008-059 du 29-04-2008 (parue au BO de l'éducation nationale n° 19 du 8 mai 2008) relative au développement de l'éducation artistique et culturelle, signée conjointement par la ministre de la culture et de la communication, le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU la circulaire N° 2013-073 du 03 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle ;

VU la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans le domaine du spectacle vivant ;

VU le programme **131** de la mission de la culture ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 4211-1, L 4221-1, L 4221- 5, L 4231-2 et L 4311-1 ;

VU la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2001

VU la charte-engagement des actrices et acteurs culturels de Normandie de 2018 ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

VU la demande de subvention de l'association Le Trident déposée le 14 décembre 2021 auprès de la DRAC.

Entre

D'une part,

L'État, ministère de la Culture, représenté par M. Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, désigné sous le terme « l'administration »,

La Région Normandie, représentée par M. Hervé Morin, président du Conseil Régional de Normandie, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente en date du 7 novembre 2022,

Ci-après dénommée la Région,

Le Département de la Manche, représenté par M. Jean Morin, président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente CD.2022-01-21.4-1 en date du 21 janvier 2022,

Ci-après dénommé le Département,

La Ville de Cherbourg en Cotentin, représentée par M. Benoît Arrivé, maire, autorisé à signer la convention la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2022,

Ci-après dénommée la Ville

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et

D'autre part,

Le Trident Scène nationale, association Loi 1901, dont le siège social est situé place du Général de Gaulle, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, représentée par son Président, M. Rémy PAUL, déclarée au Journal Officiel de la République française en date du 24 août 2002.

N° SIRET : 443 395 140 00017 – NAF : 9004 Z

N° Licences : 1-1122431 (Théâtre à l'italienne) et 1-1120147 (Le Vox) en date du 25 juin 2019, et 2-1120103 et 3-1120104 en date du 29 mai 2019,

Ci-après désignée sous le terme « Le Trident », « la Scène nationale 50 » ou « le bénéficiaire ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label Scène Nationale ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I ;

Considérant la politique en faveur du spectacle vivant conduite par le ministère de la Culture qui vise le soutien à la création contemporaine et à sa diffusion notamment par l'accompagnement d'établissements artistique et culturel de référence national exerçant des missions de diffusion artistique pluridisciplinaire, d'appui à la création contemporaine ainsi que d'action culturelle, appelés Scènes nationales ;

Considérant que la Région Normandie, dans le cadre de sa politique culturelle, s'engage sur huit enjeux majeurs :

- favoriser la vitalité et la diversité de la création ainsi que la circulation des œuvres,
- susciter l'innovation et l'expérimentation et accompagner la mutation numérique,
- soutenir les industries culturelles, créatives et numériques,
- inscrire plus fortement l'art contemporain sur le territoire,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de rénovation et de valorisation de nos patrimoines régionaux,
- veiller à une offre culturelle équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire en lien étroit avec les autres collectivités,
- inscrire la notion de droits culturels comme un des principes permanents d'élaboration et d'évaluation de la politique culturelle régionale,
- construire un schéma normand de la formation artistique et culturelle.

Considérant la volonté générale du Département de la Manche, en cohérence avec le « Projet de mandature 2022-2028 », et son engagement en faveur des droits culturels (cf. projet de développement des droits culturels pour la Manche », présenté en session le 28 juin 2018), de diversifier et renforcer l'offre culturelle au plus près des habitants toute l'année, sur l'ensemble du territoire ;

Considérant son souhait, dans le cadre de la politique de développement culturel des territoires, de :

- soutenir et accompagner la création artistique,
- favoriser l'implantation de compagnies sur le territoire,
- développer les lieux de diffusion culturelle,
- assurer la formation des publics aux pratiques culturelles,

Considérant l'engagement et le soutien de la Ville de Cherbourg en Cotentin, pour laquelle le Trident, scène nationale, constitue un équipement prioritaire de référence en matière artistique et un acteur prépondérant de sa politique d'actions culturelles en faveur du vivre ensemble, conduite en direction des différentes composantes de sa population.

Considérant le projet artistique et culturel de la Scène Nationale/Le Trident, conforme à son objet statutaire et figurant en annexe I à la présente convention, mis en œuvre dans le contexte singulier de la Normandie qui comptabilise 5 Scènes nationales ;

Considérant la vocation de la Scène Nationale le Trident à développer des coopérations et partenariats aux différents échelons territoriaux (du local au national) œuvrant pour la constitution d'une réelle dynamique artistique et de création ;

Considérant le projet artistique du Trident proposé par son directeur qui s'inscrit dans la continuité du projet pour lequel il a été nommé à la direction du Trident.

Considérant les axes de développement du projet du directeur de la Scène Nationale et ses engagements artistique, culturel, territorial et professionnel, pour les quatre saisons à venir, conformes au cahier des missions et des charges du label Scène Nationale ;

Considérant la volonté de l'ensemble des parties que soit maintenue et poursuivie le développement d'une action en faveur de la création contemporaine et de sa diffusion ;

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le bénéficiaire participe de cette politique ;

Après que le directeur de la Scène Nationale/Le Trident, concepteur du projet de la structure, a pris connaissance du contenu de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label Scène Nationale et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, la Scène Nationale s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Une structure labellisée « Scène Nationale », assure une offre permanente de rencontre publique avec tous les arts du spectacle vivant qui peut s'étendre aux arts plastique et au cinéma.

Dans la mise en œuvre de l'ensemble de leurs engagements les structures labellisées « Scène Nationale » portent une attention particulière à l'application effective des principes de :

- Diversité tant au travers des œuvres produites ou représentées au public que des artistes accompagnés par la structure et des autres métiers artistiques ou techniques
- Parité entre les femmes et les hommes tant dans l'accès aux moyens de travail, de production et à la programmation qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération.

L'activité d'une structure labellisée Scène Nationale répond à un triple engagement :

Le Trident s'inscrit pleinement sur Cherbourg-en-Cotentin et le Nord Cotentin en se positionnant à la juste intersection des artistes et des publics.

Nous proposons une programmation artistique variée, ouverte sur le monde, reflétant les différentes esthétiques du spectacle vivant en nous inscrivant dans un réseau, celui des lieux labellisés du spectacle vivant et des artistes, à la fois au niveau international, national et régional.

Notre démarche consiste parallèlement à soutenir la pratique artistique amateur en temps et hors temps scolaire, à tisser des liens avec le réseau associatif culturel départemental, facilitant ainsi la venue au spectacle du plus grand nombre.

1- Engagements artistiques

La pluridisciplinarité est au cœur même de la mission de la scène nationale.

Nous prévoyons des saisons équilibrées avec des directions claires de programmation

Une programmation diversifiée, ouverte et exigeante, représentative des différentes disciplines du spectacle vivant :

- les grandes œuvres du répertoire théâtral, chorégraphique et musical
- les œuvres d'aujourd'hui
- les figures populaires
- les artistes émergents,
- les cultures urbaines
- les formes savantes

OBJECTIFS

- Proposer autour de 50 spectacles et 140 représentations par saison pour une jauge d'environ 34.000 spectateurs
- Etre attentif à la notion de parité hommes/femmes
- Etre attentif à la notion de diversité
- Travailler sur la notion de répertoire. Nombreux sont les spectacles qui n'ont pu être donnés à Cherbourg. Au-delà des créations, il importe donc que ces spectacles du répertoire soient présentés au public du Nord Cotentin.
- Proposer dans le cadre de cette programmation au moins 4 spectacles (hors programmation jeune public) s'adressant à un public familial et suscitant ainsi la sortie intergénérationnelle.
- Accueillir au moins un spectacle par saison en langue étrangère. Des spectacles qui font bouger les conventions, qui marquent le public pour qui c'est souvent le seul moment de confrontation à ce qui se crée à l'étranger.

Objectifs théâtre, danse, musique cirque, formes hybrides

OBJECTIFS THEATRE

- Proposer une programmation théâtrale représentant autour de 28 % de la programmation (hors programmation jeune public).

- S'inscrire dans une pluralité d'esthétiques : classique, contemporain, documentaire, performatif, etc.
- Accompagner en préachat les créations des festivals nationaux (Avignon, festival d'Automne, etc.)
- S'inscrire dans les productions et tournées des labels nationaux (scènes nationales et centres dramatiques nationaux).

OBJECTIFS DANSE

- Proposer autour de 7 spectacles, 15 % de la saison (hors programmation jeune public).
- S'inscrire dans une pluralité d'esthétiques : contemporaine, hip hop, caractère, performative, etc.
Cette programmation s'articulera autour d'une action culturelle spécifique en et hors milieu scolaire.
- Développer le temps fort Regards Dansants
- S'inscrire dans les productions des labels nationaux et principalement avec les deux CCN de Caen et du Havre.

OBJECTIFS MUSIQUE

- Proposer autour de 8 concerts par saison, autour de 17% de la programmation
- 3 concerts et 3 salons de musique Label Saison Concert Hall
- 2 concerts de jazz ou musique du monde
- 1 concert chanson française ou musique amplifiée
- Collaborer prioritairement avec Le Circuit/Ville de Cherbourg-en-Cotentin pour la programmation dite chanson française et/ou musique amplifiée.

OBJECTIFS CIRQUE

Dans le cadre du partenariat, la programmation de la discipline cirque au Trident, le choix du nombre de spectacles et du nombre de représentation relèvent de la responsabilité de la Brèche, Pôle national des arts du Cirque.

- Proposer une programmation circassienne autour de 6 spectacles, autour de 13 % de la programmation.
- Deux temps forts de programmation :
 - Les Escapades d'Hiver : 1 spectacle et 5 représentations
 - Festival Spring : 5 spectacles et 7 représentations

Une convention existe entre La Brèche & Le Trident : elle a pour objet de définir les modalités de coopération entre les deux structures.

OBJECTIFS FORMES HYBRIDES

- Proposer chaque saison entre 2 et 4 rendez-vous pour répondre à l'inventivité de ces créateurs, autour de 8 % de notre programmation - hors programmation jeune public.
- S'inscrire dans le réseau des scènes labellisées marionnettes (CNAM) & organiser des co-accueils avec des lieux normands tels que Le Sablier, la Scène nationale d'Alençon et le Théâtre de Fécamp
- S'inscrire dans le réseau marionnette né du plan de relance initié par la Drac Normandie.

LE JEUNE PUBLIC

En quatre ans, le Trident a réinscrit fortement la présence du spectacle vivant auprès des établissements scolaires du premier degré à Cherbourg et sur le Nord Cotentin. Chaque enfant scolarisé sur Cherbourg-en-Cotentin devrait pouvoir fréquenter à moyen terme pendant le temps scolaire le Trident au moins une fois par an avec des propositions esthétiques différentes.

Chaque spectacle est présenté en séance tout public favorisant ainsi la sortie famille. On constate que de nombreux abonnés adultes assistent aux représentations jeune public avec leurs enfants.

De nombreux champs disciplinaires sont proposés : théâtre, danse, hybride, et musique.

Quelques établissements primaires de Cherbourg-en-Cotentin ne fréquentent toujours pas le Trident et ce pour différentes raisons : non intérêt pour le spectacle vivant, refus de la réservation en amont, revendication de la gratuité pour les élèves, choix d'accueillir des spectacles au sein même de leurs établissements scolaires.

OBJECTIFS JEUNE PUBLIC

- Sanctuariser une programmation régulière en direction du jeune public s'adressant prioritairement à des enfants âgés entre 5 et 10 ans (grande section de maternelle/Cm2) et traversant l'ensemble des champs disciplinaires (excepté le cirque).

- Proposer autour de 6 spectacles et 47 représentations par saison, autour de 13 % de la programmation.

Chaque spectacle présenté en temps scolaire bénéficiera d'au moins une représentation tout public favorisant ainsi « la sortie famille » intergénérationnelle.

- Questionner le rapport de la programmation jeune public du Trident et l'engagement en matière d'EAC de la ville.

LES ARTISTES ASSOCIES

La présence régulière des artistes sur le territoire est essentielle. Au-delà de l'enrichissement artistique de la vie de notre lieu, c'est aussi un repère pour les publics qui construisent ainsi par le biais de rendez-vous réguliers une relation singulière à l'artiste et à son œuvre.

OBJECTIFS ARTISTES ASSOCIES

- Accompagner deux artistes associés sur 4 ans

- Etre attentif à la notion de parité dans le choix des artistes associés

- Coproduire chaque création à hauteur de 10 k€ si c'est envisageable budgétairement, accueillir en résidence de création (mise à disposition des plateaux, prise en charge des frais d'approche).

- Choix d'une seconde artiste associée dès la saison 23/24

- Accueillir en résidence d'écriture (prise en charge des frais d'approche)

- Accueillir chaque création sur au moins deux représentations.

- Développer avec les artistes associés un programme d'action culturelle en et hors milieu scolaire ainsi que dans le cadre du dispositif Culture Justice.

- Trouver des logiques de programmation sur le territoire normand avec les trois CDN, les quatre SN, le théâtre de Caen, etc.

- Intervenir dans le réseau (Grac Est, Rida, réunions professionnelles) pour présenter leur travail.

OBJECTIFS SERIES

Nous souhaitons présenter chaque spectacle relevant du théâtre ou des formes hybrides sur deux représentations.

La notion de série sera étudiée prioritairement pour les spectacles relevant du théâtre et des formes hybrides et en fonction du contexte économique et de l'attractivité de l'œuvre présentée.

Nous souhaitons présenter au moins une « longue » série de 4 représentations par saison.

La notion de série sera appliquée automatiquement pour le jeune public.

2 – Engagements culturels, territoriaux et citoyens

Droit culturel :

Les droits culturels inscrits dans les textes internationaux de l'ONU et de l'UNESCO, et explicités par la déclaration de Fribourg (2007) ont été introduits par le législateur français dans la loi NOTRe du 7 août 2015 et la loi LCAP (*Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine*) du 7 juillet 2016. Il prévoit ainsi la nécessité pour l'État et les collectivités territoriales de respecter les *droits culturels des personnes dans la mise en œuvre des politiques publiques*.

La Région Normandie, qui souhaite être exemplaire en la matière, a inscrit les droits culturels au cœur de sa nouvelle politique culturelle et patrimoniale intitulée « Territoires créatifs » adoptée en 2017.

La Région invite donc ses partenaires à s'inscrire dans cette démarche et à développer des projets respectueux des droits culturels des personnes, pour une culture exigeante, inclusive, respectueuse de l'égalité femme-homme, reconnaissant chaque individu dans sa dignité et sa diversité, tout en facilitant l'accès et la participation, à l'art et à la culture du plus grand nombre, sur tout le territoire, notamment pour les personnes éloignées de l'offre et de la pratique artistique (en raison de leur handicap, de leur situation économique, géographique, ...).

La présente convention vise à valoriser les projets et actions en faveur des Droits Culturels mis en œuvre par la structure et à déterminer des objectifs et les principales actions à mener pour les atteindre.

Ces objectifs ont été déterminés sur la base des quatre axes identifiés comme prioritaires par les partenaires : l'égalité femme-homme, la diversité culturelle, l'accès aux œuvres et à la pratique artistique et culturelle, l'équité territoriale,

En adhérant à cette démarche, le Cdn de Normandie-Rouen s'engage ainsi à poursuivre la mise en œuvre des droits culturels tant au sein de sa structure que dans le déploiement de son projet artistique et culturel.

Pour valoriser ses engagements, le Théâtre Le Passage reçoit dans le cadre de ce conventionnement, le label « droits culturels en Normandie » qu'il pourra apposer sur l'ensemble de sa communication (cf. Annexe IV).

Le territoire

Le Trident porte une attention toute particulière au territoire, à l'échelle de la Normandie, de La Manche et du Nord Cotentin. Autant en direction des artistes que des populations.

A l'heure où ces territoires se recomposent, où la communauté d'agglomération Le Cotentin s'invente, où la fusion des régions Basse et Haute Normandie est une réalité, Le Trident s'inscrit pleinement dans cette reconfiguration du paysage économique, politique et culturel normand.

Cette attention est liée également et peut être principalement aux caractéristiques de notre territoire. Le Nord Cotentin est une terre du « bout du monde ». Excentrées, isolées, les populations qui vivent sur la presqu'île peuvent fréquemment se sentir exclues et éloignées de la création. Au titre de l'équité territoriale, nous avons une réelle mission de faire vivre artistiquement le territoire et de favoriser autant que faire se peut le déplacement des populations qui y vivent.

Cherbourg-en-Cotentin

Le Trident est profondément attaché à la Ville de Cherbourg-en-Cotentin qui demeure notre partenaire, notre soutien et notre financeur principal. Nos trois salles sont implantées sur la commune nouvelle et notre public en est majoritairement issu. Notre action culturelle, qu'elle soit en ou hors milieu scolaire, s'inscrit majoritairement sur ce périmètre géographique.

Aussi, fidèle à notre volonté d'élargissement des publics et principalement en direction des publics qui spontanément ne fréquentent pas notre équipement, nous développerons une proposition de spectacles hors les murs dans différents quartiers de la ville et en partenariat avec les structures culturelles, socioculturelles et sociales cherbourgeoises.

- Elargir le public du Trident et aller à la rencontre des publics qui ne fréquentent pas spontanément notre théâtre par des partenariats et des relais nouveaux en s'appuyant sur les structures socioculturelles de Cherbourg-en-Cotentin :

Les Bains Douches, Le Puzzle, le CETICI, le Totem (Equeurdreville)

Les Flamands (Tourlaville / Quartier Les Flamands)

Maison Françoise Giroud (Cherbourg / Quartier du Maupas)

Maison pour tous et Maison Olympe de Gouges (Cherbourg / Quartier Les Provinces)

Maison Flora Tristan (Cherbourg / Quartier Charcot Spanel)

MJC (Centre-ville Cherbourg)

- Maintenir le dispositif des « places à 2 € » en partenariat avec le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin & du département de La Manche pour favoriser la venue aux spectacles d'un public confronté à des difficultés économiques et/sociales.

- Mise en place de présentations de saison dans différents quartiers de la ville : Quartier Charcot Spanel, La Bucaille, Les Provinces, Le Maupas, Les Flamands.

- Proposer autour de 4 spectacles hors les murs

- Création de groupes de spectateurs pour la venue aux spectacles.

- Créer de nouveaux partenariats avec les villes déléguées de La Glacière et de Querqueville.

- Créer en avril/mai de chaque année une journée des partenaires-relais

- Inscrire le Trident dans la programmation du Circuit. Le partenariat financier s'inscrit sur une répartition de 50 % des dépenses et 50 % des recettes.

- Inscrire le Trident dans la programmation du Festival Les Azimutés : programmation d'un spectacle hors les murs.

Le Nord Cotentin

L'action hors les murs, projet emblématique du Trident, qui répond à un réel besoin territorial, s'invente et se développe depuis 2017, grâce au partenariat privilégié avec la DRAC Normandie et la DGCA dont les dispositifs de financement permettent à l'équipe du Trident d'être réellement force de proposition.

Les portes du Trident s'ouvrent vers les territoires ruraux et associent progressivement les publics.

Il nous apparaît important de travailler sur ce lien entre le centre et la périphérie. Nous ne souhaitons surtout pas faire venir uniquement la population du Nord-Cotentin au Trident à Cherbourg, mais bien générer un va-et-vient permanent ou comment transformer ces 40 ou 50 kilomètres de distance en un terrain de jeu artistique et culturel.

OBJECTIFS

- Aller à la rencontre de populations souvent isolées sur un territoire comprenant de nombreuses zones blanches.

2 axes sont prioritaires :

L'axe Cherbourg /Montebourg/Valognes /Picauville / Communauté de communes de la Baie du Cotentin (RN13)

L'axe Cherbourg / St Pierre Eglise / Fermanville / St Vaast La Hougue (Val de Saire)

- Structurer la présence de la scène nationale par des partenariats avec des relais locaux :

Médiathèque (St Pierre Eglise, St Vaast la Hougue, Picauville)

Bibliothèque associative (Fermanville)

Mission locale (Carentan) / Espace loisir et culture Hôtel Dieu (Valognes)/ Musée Airborne (Ste Mère Eglise)

Etablissements scolaires du 1er et 2nd degrés (Montebourg, Picauville, Ste Mère Eglise, Fermanville, St Pierre Eglise, St Vaast la Hougue).

- Mettre en place des présentations de saison dans différents lieux de ces territoires en lien avec les villes et les bibliothèques départementales de prêt.
- Proposer entre 5 et 7 spectacles hors les murs pour une trentaine de représentations et un programme d'environ 6 actions culturelles (master class, stage, projet participatif) en temps et hors temps scolaire.
- Organiser 10 transports de car pour faciliter le déplacement des publics de ces territoires sur des représentations à Cherbourg-en-Cotentin.
- Proposer au public de ces territoires deux visites commentées du Théâtre à l'Italienne.
- Développer le principe de résidence territoriale ou tout dispositif équivalent sur le Nord Cotentin et principalement sur les deux communautés d'agglomération Le Cotentin (principalement sur le Val de Saire) et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin.
- Parvenir à associer dans les années à venir la communauté d'agglomération Le Cotentin au projet hors les murs. Si cette dernière ne détient pas la compétence culturelle, il n'en demeure pas moins qu'elle pourrait s'associer à cette action au titre de l'aménagement du territoire et des transports.
- Développer une collaboration avec le Parc Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
- Entamer une plus grande collaboration avec le département de La Manche. En effet, ce dernier a une connaissance très fine du territoire & de ses besoins. D'autre part, notre programmation de spectacles sur ce territoire pourrait se penser davantage en collaboration et en complémentarité avec son action emblématique Villes en Scène. A noter que le département est déjà présent à travers le financement d'actions culturelles en collèges.
- Mettre en place un comité de pilotage par territoire. Ces comités sont composés de membre du Trident, d'élus locaux, de membres de l'éducation nationale, des professionnels des structures culturelles (principalement médiathèque), de représentant de la Drac Normandie. Nous souhaitons aussi mener une réflexion sur la présence d'habitants.

L'action culturelle

L'arrivée d'un(e) secrétaire général(e) va nous permettre de structurer davantage nos propositions d'actions culturelles, de développer nos publics et de dynamiser une communication prioritairement numérique.

✓ Le public scolaire

Afin d'accompagner la démarche d'action culturelle, le Trident pourra s'inscrire dans les dispositifs de la DRAC et des collectivités territoriales relatifs à l'éducation artistique et culturelle et au développement des publics, à la transmission et à la démocratisation des savoirs. Il pourra s'appuyer sur les appels à projet de la DRAC et des collectivités territoriales qui permettent d'accompagner les partenariats éducatifs, artistiques, culturels et numériques construits entre des établissements scolaires, des structures du champ de l'animation, des institutions culturelles, ainsi que les projets innovants, fédérateurs, comme les résidences d'artistes et d'architectes dans les structures d'accueil du jeune public, les espaces de monstration de la création contemporaine dans les collèges et lycées, et les nouvelles pratiques artistiques, culturelles et numériques.

OBJECTIFS ACTION CULTURELLE POUR LES PUBLICS SCOLAIRES

- Pérenniser l'ensemble des actions engagées dans le secondaire sur Cherbourg-en-Cotentin et le Nord Cotentin en s'appuyant sur les dispositifs départementaux, régionaux et nationaux.

- Conforter la fréquentation des élèves du secondaire (collèges et lycée) dans le cadre de leur parcours « Pass 3 spectacles ».
- Proposer chaque saison entre 2 et 4 jumelages aux collèges du territoire.
- Proposer chaque saison au moins 1 jumelage aux écoles du 1^{er} degré de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.
- Proposer au moins une fois par saison, un projet d'actions culturelles, en lien avec la programmation, en direction d'un ou de plusieurs établissements du 1^{er} degré.

✓ **Le tout public**

Des actions culturelles (« Les Extras ») sont proposées chaque saison aux spectateurs via de multiples opportunités pour rencontrer les artistes et découvrir une œuvre, s'initier à la pratique, emprunter des passerelles vers le cinéma, les documentaires, les expositions, les ateliers d'écriture, les rencontres littéraires, les masters class, les conférences, etc.

OBJECTIFS ACTION CULTURELLE POUR LE « TOUT PUBLIC »

- Préserver l'attention aux pratiques amateurs à travers un dispositif nommé Les Extras :
- Consacrer dans ce cadre autour de 150 heures de pratiques artistiques principalement orientées vers un public adulte.
- Participer au Festival Les Téméraires en y associant davantage les ateliers en milieu scolaire.
- Proposer au moins 3 fois par saison un partenariat avec la Médiathèque, le cinéma L'Odéon et le Musée Thomas Henri en lien avec la programmation du Trident.
- Soutenir les actions spécifiques en direction des publics empêchés et plus particulièrement en développant le dispositif place à 2 €.
- Maintenir avec l'Université Caen/Cherbourg un partenariat annuel autour de trois spectacles (in situ site de Cherbourg) et trois ateliers de pratique amateur.

✓ **Culture Justice**

Le Trident est l'unique Scène nationale à compter au sein de son effectif un salarié (à 80 %) chargé de l'action culturelle en milieu pénitentiaire ouvert et fermé. Cette action se développe sous la responsabilité du SPIP de La Manche en étroite collaboration avec la Drac dans le cadre du dispositif Culture Justice. Nous travaillons sur deux équipements les maisons d'arrêt de Cherbourg et de Coutances.

OBJECTIFS CULTURE JUSTICE

- Proposition chaque saison une vingtaine d'actions en lien prioritairement avec les programmations des théâtres de Cherbourg et Coutances mais également avec d'autres structures, culturelles ou socioculturelles (lecture, astronomie, cinéma, arts plastiques, ...)
- Maintenir 90 jours d'intervention sur les deux maisons d'arrêt & 600 places proposées pour les activités avec un taux de participation autour de 60 %.

Le public

Pendant toute la période de la première CPO, nous avons été dans l'incapacité de donner des éléments précis d'analyse de notre public.

Depuis la restructuration du service billetterie (arrivée en avril 2021 d'une responsable de la billetterie et de l'accueil public & d'une seconde personne à mi-temps arrivée en mai 2021), des procédures strictes sont mises en place pour la collecte de données. Nous serons donc en mesure en juin 2022 de faire une analyse fine de notre public (âge, profession, adresse, etc.).

Le prix moyen des places se situe pour les séances tout public en dessous de la moyenne des scènes nationales.

OBJECTIFS

- Préserver une offre autour de 34.000 places/an, (voire 32.000 places tant que le théâtre de La Butte n'est rouvert) et parvenir à un taux de fréquentation de 75 %.
- Elargir la proportion de publics « non captifs » en développant une politique de relations publiques davantage orientée en direction des publics non scolarisés.
- Mettre en place le logiciel ARENAMETRIX qui nous permettra, en lien avec le logiciel de billetterie SIRIUS, d'avoir un contact plus efficace avec nos publics (mails, texto, réseaux sociaux) et une connaissance plus fine de ceux-ci (âges, CSP, localisation, intérêt spectateur)
- Instituer des réunions régulières avec le service billetterie pour travailler à la qualité d'accueil du public (bar, affichage, formation des hôtes de salle, simplicité de l'accueil, etc.)

La communication

Notre communication, très ciblée sur la communication « physique » reste faible sur le plan numérique, par un manque de compétence en interne et à l'absence d'un cadre de direction en capacité de définir et suivre une stratégie de politique numérique. L'arrivée d'un/e secrétaire général/e permettra de mettre en œuvre une stratégie constructive palliant cette carence.

OBJECTIFS

- Eviter les images conceptuelles, peu compréhensibles au premier regard et favoriser les visuels fédérateurs, ludiques en lien avec le territoire.
- Porter une attention aux textes (brochure, flyer, programme de salle) en utilisant un vocabulaire accessible au plus grand nombre et en évitant autant que faire se peut « le jargon » professionnel.
- Utiliser lors des contacts avec le public (présentation de saison, fin de spectacle, bords de plateau) un vocabulaire accessible au plus grand nombre, éviter l'entre soi, l'ellipse et la référence.
- Créer une image et développer une communication numérique à travers les réseaux sociaux

La « RSE » - Responsabilité Sociétale des Entreprises

La direction du Trident souhaite accentuer ses initiatives en développant des axes forts en matière de responsabilité sociétale des entreprises, plus communément abrégée « RSE ».

OBJECTIFS

Le champ social

Favoriser une dynamique interne

- Solliciter des temps de travail sur les thématiques ciblées, mise en place des temps de travail transversaux et collectifs (journée séminaire)
- S'interroger sur les enjeux de la « santé » au travail et favoriser le dialogue avec les institutions représentantes du personnel.
- Sensibilisation à la parité

Orientations sur le territoire local et départemental

- Favoriser l'accès aux œuvres (programmation décentralisée) dans le respect de la diversité et de l'équité territoriale
- Poursuivre les actions éducatives et culturelles en faveur des populations rurales
- Continuer à développer les projets avec les publics « empêchés » : milieu carcéral, personnes en situation de handicap, etc.
- Renforcer les liens avec les acteurs moteurs dans la réinsertion sociale « Réinsertion par le travail »
- Réinsertion via des projets culturels pour des personnes soutenues par les plannings familiaux, associations de femmes, etc.
- Etendre les initiatives avec d'autres acteurs relevant du champ social dans un sens inclusif et solidaire.
- Préserver une politique tarifaire attractive afin de favoriser au maximum les publics socialement et économiquement fragilisés.
- Participer et de s'inscrire dans une réflexion co-construite en réseau : acteurs sociaux et culturels du territoire via des conférences et/ou groupes de travail initiés par le Département et la Ville de Cherbourg en Cotentin, la Région Normandie (Charte des Droits Culturels) et suivi des directives au niveau national soutenus par le Ministère de la Culture.
- Inscrire Le Trident dans les démarches départementales, régionales et nationales dans les démarches départementales, régionales et nationales
- Volonté de participer et de s'inscrire dans une réflexion co-construite en réseau : acteurs sociaux et culturels du territoire via des conférences et/ou groupes de travail initiés par le Département et la Ville de Cherbourg en Cotentin, la Région Normandie (Charte des Droits Culturels) et suivi des directives au niveau national soutenus par le Ministère de la Culture.

Le champ environnemental / Optimisation énergétique

Malgré les contraintes structurelles imposées par le Théâtre à l'Italienne (bâtiment classé énergivore), le souhait est d'améliorer les dépenses énergétiques en tendant à la mise aux normes des infrastructures, des matériels et le suivi de la législation en matière environnementale : équipement en LEDs, renouvellement progressif des équipements actuels notamment en lumière, etc.

Une attention particulière sera portée à la rénovation du Théâtre de La Butte.

Contrôle énergétique en matière de transports

- Transports des publics : mise en place de bus sur le territoire (Val de Saire, RN13 et autres communes), incitation au covoiturage (information sur le site internet, etc.)
- Transports des artistes : attention portée aux trajets des équipes artistiques (transports publics favorisés, lieu d'hébergement à proximité du théâtre, etc.)
- Transport des salarié/es : sensibiliser les salarié/es à la « mobilité douce », achat d'un véhicule électrique, mise à disposition de vélos pour des rendez-vous dans un périmètre géographique acceptable, etc.
- Sensibiliser les personnels aux questions écologiques et de développement durable.
- Mettre en place des procédures en interne visant la réduction des dépenses énergétiques : éclairage et chauffage dans les bureaux, réduction du nombre d'imprimantes et des impressions, utilisation d'une messagerie raisonnée (suppression des mails inutiles), recours à du papier recyclable, instauration du tri sélectif des déchets : tri de tous les déchets - y compris végétaux.
- Installer des plantes dans les espaces de travail ainsi que dans le hall pour l'accueil du public.
- Mener une réflexion sur les supports de communication (papier, etc.).
- Souhait de création d'un « GIEC Trident » calqué à son échelle sur le GIEC - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : né d'une volonté collective interne suite à la participation au GIEC de Normandie le « GIEC Trident » sera mis en place dès septembre (un groupe de travail de salarié/es, fréquence des réunions 1 fois par trimestre avec des objectifs ciblés « réalisables »).
- Participer initiatives des collectivités, institutions et des réseaux locaux et régionaux : inscription et présence active au sein du GIEC de Normandie, suivi des actions mises en place par le Ministère, le Département et la Ville de Cherbourg en Cotentin.

Le champ économique

- Favoriser les liens avec les entreprises et les acteurs économiques locaux (achat de nourriture destinée aux publics et/ou artistes auprès de producteurs locaux favorisant l'agriculture biologique, circuit-court).
- Privilégier les achats avec les producteurs, les éleveurs du territoire et mettre en valeur leurs produits
- Tisser de nouveaux liens avec les commerces de proximité.
- Développer des relations avec les porteurs de projets économiques innovants (projets liés au développement durable / structure à l'échelle artisanale).

3 - Engagements professionnels

Les artistes et le réseau territorial

La scène nationale a la mission de repérage des artistes normands du spectacle vivant et ce quel que soit le champ disciplinaire.

Nous avons intégré en 2017 le comité d'expert de l'Odia Normandie et en 2018 celui du comité d'expert théâtre de la Drac Normandie.

Le Trident s'inscrit pleinement dans le collectif Pan (Producteurs Associés Normands) composé des CDN de Caen, Rouen, Vire et des scènes nationales 61, Dieppe, et Evreux.

Une part importante de notre action culturelle hors et en milieu scolaire se construit avec les artistes normands (Compagnies normandes, Alban Richard (CCN de Caen). Ce fonctionnement permet à la fois de tisser un lien régulier et favorise l'emploi artistique et/ou de formateurs occasionnels des artistes du territoire.

Soucieux de s'inscrire profondément sur ce territoire, Le Trident renforce ses relations avec les structures et organismes culturels :

- la Brèche, Pole national des arts du cirque (établissement d'une convention et co-accueil)
- le festival Les Boréales (programmation)
- le festival Les Art'zimutés (programmation)
- le pôle photographique Le Point du Jour (co-accueil)
- le dispositif Villes en Scène
- le Sablier
- la délégation régionale du Syndéac (réunions)

OBJECTIFS

- Porter une attention toute particulière aux artistes du territoire.
 - Un temps important du directeur sera consacré au déplacement sur l'ensemble de la Normandie pour assister aux représentations (et répétitions) des différentes compagnies normandes. Ce repérage a pour objectif de connaître le paysage artistique normand et d'inscrire ces artistes dans les programmations du Trident (Collectif PJPP, Marie-Laure Baudain, Aymeline Alix, etc.).
 - Dans le cadre du dispositif Pan, Le Trident coproduit deux projets théâtraux d'artistes normands. A ces coproductions s'ajoute une programmation sur 2 représentations de chaque création ainsi que selon les cas, un apport en industrie avec mise à disposition des plateaux et accompagnement techniques et parfois un financement direct des hébergements, transport, repas.
 - Inscrire le Trident dans la programmation du Festival Les Boréales
 - Au regard de la faible présence de la danse sur le territoire : Favoriser la présence d'un chorégraphe normand dans chaque parcours danse (Sébastien Laurent, Alban Richard, Collectif PJPP).
Mise en place d'un temps fort sur une semaine (spectacles, stage, conférences) avec l'association de danse Arkanso (chorégraphe Pascale Ansot, danseur Camille Gerbeau).
- Nous porterons un regard attentif aux créations et résidence de création des CCN de Caen et du Havre.
- Être force de proposition auprès des structures de diffusion normandes (les 3 CDN, les 2 CCN, les 4 SN, Caen, Le Sablier, Deauville, Lisieux pour l'organisation de co-accueils
 - Assurer une veille sur les compagnies en résidence aux CCN de Caen et du Havre et au Relai culturel de Falaise.
 - S'inscrire dans le réseau professionnel du territoire

Le Trident et l'environnement national et l'international

Le Trident inscrit pleinement son action au sein du réseau labellisé et conventionné.

Nous sommes adhérents de l'Association des Scènes Nationales, assistons aux différentes réunions et prenons une part active aux travaux de la commission économique et sociale du Syndéac & aux réunions du RAGO (Rassemblement des administrateurs du Grand Ouest).

Nous participons également aux RIDA, organisées par l'ONDA.

Le Trident est également administrateur de l'association Latitude Marionnette & membre du groupe des lieux de diffusion de La Belle Saison.

OBJECTIFS

- S'inscrire dans les productions et les tournées des labels nationaux dans l'ensemble des champs disciplinaires.

- Consacrer un temps important aux repérages d'artistes et recevoir au trident les artistes pour découvrir leurs projets et leur assurer un retour (conseil artistique & technique).

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 4 saisons, **soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2026** sur la base du projet artistique et culturel figurant en annexe 1.

Ce projet est porté et mis en œuvre par Le Trident et son directeur Farid Bentaïeb. En cas de départ de celui-ci, pour quelque cause que ce soit pendant la période d'application de la présente convention, il serait alors procédé au recrutement d'un.e nouveau.elle directeur.trice, en concertation étroite entre l'Etat et les collectivités signataires de la présente convention.

L'engagement des parties devrait alors être confirmé, dans le cadre d'une nouvelle convention, au vu du projet du.de la nouveau.elle directeur.trice.

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

4.1 Le coût total du projet artistique et culturel sur la durée de la convention est évalué à 12 637 983 € conformément au(x) budget(s) prévisionnel(s) figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2 Les coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel, qui :

- respectent les conditions des 4. et 5. l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en annexe III ;
- sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en annexe II ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables.

- et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4 Lors de la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel conformément aux articles 6.1 et 6.2 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'administration de ces modifications.

4.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 7. Cet excédent ne peut être supérieur au montant total réalisé des recettes propres afférentes au programme d'actions.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, l'administration contribue financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution de l'administration est une aide au fonctionnement, détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. L'administration n'en attend aucune contrepartie directe.

5.1. L'administration contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 2 625 000 € (deux millions six cent vingt-cinq mille euros), équivalent à 20,77 % du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.

5.2. Pour l'année 2022, une subvention d'un montant prévisionnel de 525 000 € (cinq cent vingt-cinq mille euros), équivalent à 18,12 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire.

Compte tenu de la réserve de précaution de 4 % appliquée au budget de l'État, la subvention est ramenée à 504 000 € (cinq cent quatre mille euros).

5.3. Pour les deuxième, troisième, quatrième et cinquième année d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'administration s'élèvent à 2 100 000 € (deux millions cent mille euros) :

- pour l'année 2023 : 525 000 €
- pour l'année 2024 : 525 000 €
- pour l'année 2025 : 525 000 €
- pour l'année 2026 : 525 000 €

Les subventions affectées par la DRAC aux actions d'éducation artistique et culturelle font l'objet d'une dotation financière distincte, complémentaire et déterminée annuellement.

5.4. Les contributions financières de l'administration mentionnées à l'article 5.3 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en loi de finances pour l'Etat ;
- le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 2, 4 et 7 à 9 sans préjudice de l'application de l'article 12 de la présente convention ;
- la vérification par l'administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'action, conformément à l'article 4 sans préjudice de l'article 4.4.

5.5 : Moyens financiers alloués à l'association Scène Nationale Le Trident par la Région Normandie, le Département de la Manche et la Ville de Cherbourg en Cotentin

Pour aider la structure à atteindre les objectifs mentionnés à l'article 2 de la présente convention, la Région et le Département et la Ville pourront lui accorder annuellement, sur sa demande faite dans le respect du calendrier d'instruction des demandes de subvention de chacune des collectivités, une subvention dont le montant sera fixé chaque année par délibération, selon les modalités en vigueur au sein de chaque collectivité et sous-réserve du vote des crédits correspondants.

Pour la période 2022/2026 le soutien de la Région Normandie serait chiffré au minimum à 900 000 € répartis comme suit :

- pour l'année 2022 : 180 000 €

- pour l'année 2023 : 180 000 €
- pour l'année 2024 : 180 000 €
- pour l'année 2025 : 180 000 €
- pour l'année 2026 : 180 000 €

sous-réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes du Conseil régional de Normandie.

Le bénéficiaire pourra bénéficier d'autres subventions régionales notamment dans le cadre d'appels à projets de la Région sur des thématiques liées à l'action culturelle, la coopération culturelle internationale ou encore la formation et le numérique...

Pour la période 2022/2026, le soutien du Département de la Manche serait chiffré à 675 000 €, réparti comme suit :

- pour l'année 2022 : 135 000 €
- pour l'année 2023 : 135 000 €
- pour l'année 2024 : 135 000 €
- pour l'année 2025 : 135 000 €
- pour l'année 2026 : 135 000 €

sous-réserve :

- de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes du Conseil départemental de La Manche,
- du dépôt de la demande de subvention, chaque année avant le 15 octobre de manière dématérialisée via la plateforme du Département : <https://subventions.manche.fr/GESTION/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL>,
- de la signature de la convention financière annuelle.

Pour la période 2022/2026, le soutien de la Ville de Cherbourg en Cotentin serait chiffré à 4 876 290 € TTC, hors mise à disposition des locaux, prévue par convention spécifique passée entre la Scène nationale et la Ville. Un salarié – régisseur plateau – était jusqu'alors mis à disposition par convention spécifique. Son départ à la retraite en mai 2022 est compensé au prorata en 2022 et fera l'objet d'un réajustement sur justificatifs sur la subvention 2023. La subvention globale serait répartie comme suit :

- pour l'année 2022 : 961 458 €
- pour l'année 2023 : 978 708 €
- pour l'année 2024 : 978 708 €
- pour l'année 2025 : 978 708 €
- pour l'année 2026 : 978 708 €

sous-réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes de la Ville de Cherbourg en Cotentin.

La ou les subvention(s) accordée(s) par l'État, la Région, le Département et la Ville feront l'objet d'une convention financière annuelle précisant notamment les conditions de mandatement, les règles de caducité et les conditions de la restitution éventuelle de la subvention.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

6.1. L'administration verse 504 000 € (cinq cent quatre mille euros) au titre de l'année 2022, sous réserve du dégel des crédits.

6.2 Pour les deuxième, troisième, quatrième et cinquième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'administration est versée, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances.

6.3. La subvention est imputée sur les crédits du programme 131 / Création - Action 1- Sous-action 23 - Institutions et lieux de création et de diffusion en matière de spectacle vivant - Catégorie 64

6.4. La contribution financière sera créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom du Trident scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin :

N° IBAN : FR76 1548 9047 0300 0995 0110 152

BIC : CMCIFR2A

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Normandie, la directrice régionale des affaires culturelles étant l'ordonnateur secondaire.

Le comptable assignataire est le directeur départemental des finances publiques du Calvados.

ARTICLE 7 – JUSTIFICATIFS

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à ses articles 1^{er} et 2 Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 visé. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- le rapport d'activité ;
- un compte analytique conforme à la présentation UNIDO généralisée dans les institutions du spectacle vivant ;
- un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par la Scène Nationale dans l'année civile antérieure
- tout autre document listé en annexe ou mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales.

ARTICLE 8 – ENGAGEMENTS PARTICULIERS

8.1 Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'État, la Région Normandie et le Département de la Manche sont engagés dans une démarche visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ils souhaitent ainsi inciter l'ensemble de leurs partenaires à mener des actions en ce sens.

Le bénéficiaire d'une subvention de l'Etat, de la Région Normandie et du Département de la Manche est donc invité à mener des actions destinées à favoriser au sein de sa structure l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes : mixité des formations et des métiers, meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, réduction des écarts de rémunérations, accès aux postes à responsabilité...

Conformément aux orientations validées par le Comité interministériel des Droits des Femmes et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012, l'Etat incite les structures culturelles à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans leur domaine d'activité.

Dans ce cadre, il est attendu de leur part de :

- Participer au repérage des inégalités de droits et de pratiques entre les hommes et femmes dans leur structure, toutes fonctions confondues ;
- Participer dans la mesure de leurs moyens et de leurs missions, aux saisons égalité Femmes/ Hommes dans les arts de la culture.

La feuille de route Égalité 2018 – 2022, publiée en février 2018 par le ministère de la culture, contient une mesure concernant la progression quantifiée de l'accès des femmes aux responsabilités, aux moyens de production, de création, de recherche dans les structures labellisées. Dans ce cadre, le bénéficiaire favorisera un meilleur accès des femmes artistes à la programmation et aux dispositifs de soutien à la création et à la production portés par sa structure.

Les conditions de mise en œuvre et d'évaluation de cette mesure sont définies le protocole du 22 novembre 2018. Le bénéficiaire doit inscrire son action dans ce cadre.

8.2 Lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant

Dans le cadre de la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant, le Ministère de la Culture conditionne le versement de ses subventions au respect de 5 engagements contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant :

- Etre en conformité avec les obligations du code du travail en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel,
- Créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu,
- Former dès 2022 la direction, les encadrants, la DRH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de violences et de harcèlement sexistes et sexuel,
- Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques,
- Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de violences et le harcèlement sexistes et sexuels.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces engagements, il existe des actions de formation et de sensibilisation destinées aux structures de la culture et des industries créatives, aux intermittents du spectacle et de l'audiovisuel et aux artistes auteurs.

En cas de non-respect de ces engagements identifié au moment de l'évaluation, la structure sera destinataire d'un courrier de mise en demeure de se conformer à ces engagements. L'obtention de nouvelles aides ne pourra intervenir qu'après sa mise en conformité

Néanmoins, une phase d'accompagnement pourra être mise en place pour aider la structure à remplir ces objectifs.

8.3 Eco-responsabilité :

La Région Normandie, le Département de la Manche et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin sont engagées dans un projet territorial de développement durable.

Elles souhaitent être elles-mêmes éco-responsables mais entendent également inciter l'ensemble de ses partenaires à intégrer cette démarche d'éco-responsabilité dans leurs modes de fonctionnement et leurs actions.

Le bénéficiaire d'une subvention régionale est ainsi invité à prendre en compte les principes du développement durable (c'est-à-dire s'assurer que les 3 piliers du développement durable, à savoir le social, l'économie et l'environnement, se croisent et sont traités chacun à la même mesure) dans son fonctionnement et dans les actions ou projets qu'il met en place (optimisation de la consommation de ressources, respect des réglementations en vigueur et actions pour favoriser la cohésion sociale, production et consommations responsables, etc.)

Plusieurs outils sont accessibles sur le site internet de la Région (plaquette d'information, rubrique ressource recensant des contacts et des réseaux, sites dédiés aux transports collectifs et au covoiturage).

8.4 : Bonnes pratiques en matières d'achats :

Si le financement de son activité ou sa gouvernance est majoritairement assuré par des financeurs publics, une association de droit privé peut répondre à la définition de « pouvoir adjudicateur » et par conséquent, est soumise à des obligations de mise en concurrence imposées par les directives européennes et nationale (cf. ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Dès lors, elle doit assurer le bon usage des deniers publics, la transparence et la traçabilité des procédures suivies en matière d'achats (adoption d'une procédure en CA avec éventuellement des seuils, définition des besoins, publicité préalable, preuve de la mise en concurrence, analyse des offres et décision).

Par ailleurs, la Région est engagée dans une démarche de soutien de l'économie normande, notamment par la mise en place de nouvelles pratiques dans sa commande publique. Elle met en œuvre depuis le 1er janvier 2017 de nouvelles clauses et de nouveaux critères qu'elle a spécifiquement choisis afin de soutenir les entreprises. Ces clauses doivent permettre de simplifier les démarches des entreprises, d'améliorer leur trésorerie, d'encourager l'apprentissage, d'encadrer la sous-traitance ou d'identifier les offres anormalement basses.

La Région souhaite inciter l'ensemble des partenaires soumis à la réglementation sur les marchés publics à mener les mêmes actions de soutien à l'économie normande dans leurs propres marchés. Le bénéficiaire d'une subvention régionale est donc invité à décliner dans ses marchés les mêmes clauses.

Elle pourra demander au bénéficiaire de communiquer les pièces de ses marchés notifiés pour mettre en œuvre le projet subventionné.

En outre, les services de la Région peuvent apporter conseil aux porteurs de projets dans la rédaction de leurs marchés.

ARTICLE 9 - AUTRES ENGAGEMENTS

9.1 Le bénéficiaire informe sans délai l'administration de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

9.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

9.3 Fiscalité : L'association le Trident déclare bien connaître l'instruction du 15 septembre 1998, complétée par celle du 16 février 1999 concernant la clarification des critères permettant de déterminer si une association est imposable aux impôts commerciaux.

Elle s'engage à vérifier auprès des services fiscaux son statut fiscal et renonce à tout recours ou à toute demande de compensation de la part des collectivités ou de l'État en cas de contentieux ou de pénalités fiscales.

9.4 Gestion du personnel : Le Trident s'engage à effectuer l'ensemble des démarches administratives liées au recrutement de personnel.

Il s'engage par ailleurs, d'une part, à acquitter l'ensemble des charges patronales liées à ces recrutements et d'autre part à effectuer toutes les déclarations nécessaires auprès des différentes administrations. Il renonce également à offrir des rémunérations sans la production des déclarations fiscales et sociales obligatoires.

9.5 Assurances : la Scène Nationale/Le Trident exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que les responsabilités des partenaires publics ne puissent être recherchées.

Elle devra justifier à chaque demande des partenaires publics de l'existence de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

ARTICLE 10 - COMMUNICATION

10.1 L'Etat

Toute communication devra mentionner le conventionnement de l'Etat / Ministère de la culture / Direction régionale des affaires culturelles de Normandie quels que soient les moyens de communication utilisés. Il conviendra également d'apposer les logos de l'Etat sur tout support graphique et équipement édités, dans le respect de leur charte graphique.

10.2 La Région

A l'exception des particuliers, tout bénéficiaire de subvention régionale devra mentionner le concours financier de la Région Normandie à la réalisation de son projet par une visibilité suffisante de la participation de la Région et adaptée au regard du montant de la subvention octroyée, dans le respect de la charte graphique de la Région et conformément à l'annexe « Communication » jointe au dossier de demande de subvention.

Ces obligations valent pour toute la durée de l'opération financée.

En cas de non-respect de cette obligation, le Président du Conseil Régional pourra diminuer de 10% le montant de la subvention régionale justifiée.

Tout bénéficiaire d'une subvention régionale devra fournir à la Région tout document (photo...) attestant qu'il a respecté la disposition prévue à l'alinéa 1er du présent article :

- soit lors de sa demande de versement du solde en cas de versement en plusieurs fois de la subvention,
- soit au plus tard 6 mois après la fin de l'action subventionnée en cas de versement unique de la subvention lors de la notification.

Le logo et sa charte graphique sont téléchargeables sur le site internet www.normandie.fr/logo-et-charte

10.3 Le Département

La Scène nationale 50 s'engage à faire apparaître le nom et le logo du Département de la Manche sur tout ou partie de ses supports de communication (programmes, flyers, sites web, signalétiques...), et ce dans le respect de la charte départementale dite de visibilité, précisant les engagements de la compagnie en termes de communication (<https://www.manche.fr/logo-charte.aspx>).

10.4 La Ville

La Scène nationale 50 s'engage à faire apparaître le nom et le logo de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin sur tout ou partie de ses supports de communication (programmes, flyers, sites web, signalétiques...), et ce dans le respect de la charte graphique ville.

ARTICLE 11 – SANCTIONS

11.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

11.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

11.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

12.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du Conseil d'Administration du Trident en présence de la direction artistique de la Scène Nationale et des représentants des collectivités publiques signataires.

12.2 le CA composé de la Scène Nationale est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

12.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

12.4 De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

12.5 Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires, au Préfet de région / Direction régionale des affaires culturelles de Normandie qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 13 - CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

13.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

13.2 L'administration s'assure annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet artistique et culturel. L'administration peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet artistique et culturel augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.4 dans la limite du montant prévu à l'article 5-1 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 14- CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10 et aux contrôles de l'article 11.

ARTICLE 15 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie ou l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 16 – ANNEXES

Les annexes I (projet artistique et culturel 2022/2026), II (modalités d'évaluation et indicateurs), III (budgets prévisionnels 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026) et IV (droits culturels) font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 17 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 18 – RECOURS

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Caen mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliations, arbitrages, etc).

Fait à Rouen, le

En 5 exemplaires originaux

L'État,
représenté par le Préfet de Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

La Région Normandie,
représentée par son Président

Pierre-André DURAND

Hervé MORIN

Le Département de La Manche,
représenté par son Président

La Ville de Cherbourg en Cotentin
représentée par son Maire

Jean MORIN

Benoît ARRIVE

L'Association Le Trident Scène Nationale,
représentée par

Son Président

Son directeur

Rémy PAUL

Farid BENTAIEB

– ANNEXE I –

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2022/2026

Rappelons en premier lieu que les missions du Trident sont relatives au cahier des charges des scènes nationales.

La nouvelle CPO 2022/2026 s'inscrit dans le prolongement de l'évaluation de la précédente CPO 2018 / 2022.

Les objectifs chiffrés, fixés lors de la première CPO, ont été respectés, atteints ou en passe de l'être. Le projet respecte une forte et belle pluridisciplinarité.

Le public du nord Cotentin rencontre de nombreux artistes, qu'ils soient normands ou étrangers, émergents ou fortement médiatisés, plutôt patrimoniaux ou dans une grande et belle contemporanéité.

La notion de diversité, de mixité (géographique, sociale, intergénérationnel) est revendiquée et assumée tant dans la programmation que dans les actions culturelles.

L'aventure hors les murs sur le Cotentin s'est déployée et suscite de belles rencontres entre artistes, spectateurs et élus locaux, visant ainsi l'équité territoriale.

Un effort très important a été mené pour stabiliser puis solidifier le fonctionnement économique de la scène nationale.

La signature d'un nouvel accord d'entreprise témoigne d'un climat social apaisé au sein de l'entreprise.

Comment donc imaginer les quatre prochaines années ?

En premier lieu, il nous faudra aborder la problématique des plateaux :

Le Trident doit disposer de trois plateaux lui permettant d'alterner la programmation d'un lieu à l'autre, d'accueillir des artistes en résidence et de mener ses projets d'actions culturelles. Or, depuis juin 2019, le Trident ne dispose plus que de deux plateaux. Nous devrions réinvestir le Théâtre de la Butte à l'occasion de la saison 24/25. Dans le cadre d'une nouvelle CPO de quatre ans, Le Trident ne disposera donc une nouvelle fois de l'ensemble de ses plateaux que pendant deux saisons. Cette situation implique une difficulté à atteindre nos objectifs en terme de « places offertes » sur une saison, et par voie de conséquence a un impact sur les recettes de billetterie.

Se pose également la question de la dimension de ces plateaux. Le Trident manque cruellement d'un grand plateau pour accueillir les œuvres d'aujourd'hui et répondre totalement à sa mission de scène nationale. Une partie de la programmation se fait dans une logique de faisabilité technique et non de véritables choix artistiques. La ville de Cherbourg souhaite construire une nouvelle salle de spectacle. Quelle y sera la place du Trident ? Quel projet politique et artistique y sera mené. Y serons-nous associés en amont ? Le Trident est la scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin avec pour contributeur principal la ville. Ces questions ne sont donc pas neutres.

A ces soucis de plateaux s'ajoute une exigüité de nos bureaux. Très prégnant pendant la période de crise sanitaire où il fallait créer de la distanciation, la problématique liée aux espaces de travail est récurrente au Trident. Le bien être des salariés, la qualité du travail, le développement du projet qui implique l'accueil de stagiaires et de personnels supplémentaires sont contraints par l'absence d'espaces.

Plus largement, le rapport à la ville devra être questionné. Cherbourg-en-Cotentin, par l'entremise de son service culturel, souhaite désormais proposer une politique culturelle du spectacle vivant s'appuyant sur deux théâtres de ville, une programmation en direction de la petite enfance et le dispositif le Circuit autour des musiques actuelles. Cette politique prend la forme, entre autres, d'une communication et d'une tarification unifiées. Comment situer Le Trident dans ce paysage ?

L'évaluation de ces quatre premières années a permis de légitimer la création du poste de secrétaire général. A ce jour, l'ensemble de nos tutelles est d'accord pour soutenir le financement de cette création de poste. Cette nouvelle CPO s'écrira donc à l'aune de cette embauche.

Ceci témoigne du soutien sans faille de nos quatre partenaires financeurs que sont l'Etat, la Ville de Cherbourg en Cotentin, la région Normandie et le département de la Manche. On peut toutefois regretter l'absence de relation avec la Communauté d'agglomération Le Cotentin alors que Le Trident développe sur ce territoire et avec les élus locaux un projet emblématique.

Le Trident s'inscrit donc pleinement sur Cherbourg-en-Cotentin et le Nord Cotentin en se positionnant à la juste intersection des artistes et des publics. Nous proposons une programmation artistique variée, ouverte sur le monde, reflétant les différentes esthétiques du spectacle vivant.

A travers cette programmation, nous nous inscrivons fortement dans un réseau, celui des lieux labellisés du spectacle vivant et des artistes, à la fois au niveau international, national et régional. Notre soutien porte à la fois sur la création, par le préachat et la coproduction, et la diffusion des œuvres du répertoire.

Notre démarche consiste parallèlement à soutenir la pratique amateur en temps et hors temps scolaire, à tisser des liens avec le réseau associatif culturel départemental et à mettre en œuvre une action culturelle d'accompagnement, facilitant ainsi la venue au spectacle du plus grand nombre.

Le Trident est ancré sur un territoire, terre de contrastes, où vivent des populations, pour certaines aisées, parfaitement intégrées socialement et adeptes du fait culturel et pour d'autres, habitant souvent dans des zones dites « blanches », très éloignées des propositions de la scène nationale et connaissant des difficultés sociales et économiques importantes. Spectateurs convaincus, scolaires, enfants, adolescents, adultes, public éloigné de la culture, salariés, demandeurs d'emploi, retraités, nous développons un projet pour que chacun trouve place au Trident. En ce sens, nous nous attacherons dans cette nouvelle CPO à identifier clairement des objectifs liés aux droits culturels.

Nous débutons cette nouvelle période avec envie et gourmandise. Gardons toutefois à l'esprit que cette nouvelle aventure s'ouvre dans un contexte de pandémie où l'on constate, si ce n'est une certaine « frilosité » du public, un « oubli » du chemin du théâtre voire de la pratique collective.

I) LA PLURIDISCIPLINARITE / LA PROGRAMMATION/LA CREATION

La pluridisciplinarité est au cœur même de la mission de la scène nationale.

Nous prévoyons des saisons équilibrées avec des directions claires de programmation

Une programmation diversifiée, ouverte et exigeante, représentative des différentes disciplines du spectacle vivant :

- les grandes œuvres du répertoire théâtral, chorégraphique et musical
- les œuvres d'aujourd'hui
- les figures populaires
- les artistes émergents,
- les cultures urbaines
- les formes savantes

OBJECTIFS SUR LA PERIODE DE LA CPO

Proposer autour de 50 spectacles et 140 représentations par saison pour une jauge d'environ 34.000 spectateurs

Etre attentif à la notion de parité hommes/femmes

(Présence des femmes sur la saison 22/23 : Emma Dante, Ingvild AsPELLI, Alice Laloy, Marie-Laure Baudain, collectif PJPP, Nicole Génovèse, Claire Diterzi, cie Les Karyatides, ...)

Etre attentif à la notion de diversité

(Présence de la diversité sur la saison 22/23 : Emma Dante/Sicile, Tiago Rodrigues/Portugal, Ali et Edy Thabet/Grèce et Maghreb, Fouad Boussouf/Maghreb + interprètes issus de la diversité dans les différentes distribution)

OBJECTIFS SUR LA PERIODE DE LA CPO

Si la notion de création relève intrinsèquement de la mission d'une scène nationale, il nous importe également de travailler sur la notion de répertoire. Nombreux sont les spectacles qui n'ont pu être donnés à Cherbourg. Au-delà des créations, il importe donc que ces spectacles du répertoire soient présentés au public du Nord Cotentin.

Saison 22/23 : Aucune proposition faute de matière intéressante ou disponible

OBJECTIFS SUR LA PERIODE DE LA CPO

Proposer dans le cadre de cette programmation au moins 4 spectacles (hors programmation jeune public) s'adressant à un public familial et suscitant ainsi la sortie intergénérationnelle.

(Saison 22/23 : Les gros patinent bien, Les Fauves, Géant, Nass)

OBJECTIFS SUR LA PERIODE DE LA CPO

Accueillir au moins un spectacle par saison en langue étrangère. Des spectacles qui font bouger les conventions, qui marquent le public pour qui c'est souvent le seul moment de confrontation à ce qui se crée à l'étranger.

(Saison 22/23 : Catarina/Tiago Rodrigues, Dracula/Ingvild AsPELLI, Misericordia/Emma Dante)

1) Le Théâtre

En accueillant à la fois des écritures de plateaux, des textes du répertoire, du théâtre documentaire et des écritures contemporaines, la scène nationale répond chaque saison à l'exigence de pluralité des esthétiques. Le Trident affirme une culture accessible, populaire, offrant les moyens les plus exigeants et novateurs de la création contemporaine. L'engagement politique et citoyen des œuvres présentées affirme un souci de la représentation de la diversité de la population française. Cet engagement contribue à l'éducation populaire et à l'affirmation des valeurs de la démocratie et de l'humanisme.

OBJECTIFS

Proposer une programmation théâtrale représentant autour de 28 % de la programmation (hors programmation jeune public).

Saison 22/23 : 15 spectacles – 30,61 % de la programmation

OBJECTIFS

S'inscrire dans une pluralité d'esthétiques : classique, contemporain, documentaire, performatif, etc...

(Saison 22/23 : Classique : L'Avare/B. Lambert, Antigone/L. Hatat. Contemporain : Catarina/T. Rodrigues, L'horizon des événements/F. Sonntag. Documentaire : Larzac/P. Durand. Performatif : Chien.ne/Groupe Chiendent

OBJECTIFS

Accompagner en préachat les créations des festivals nationaux (Avignon, festival d'Automne, ...)

S'inscrire dans les productions et tournées des labels nationaux (scènes nationales et centres dramatiques nationaux)

(Saison 22/23 : Le rêve et la plainte/N. Génovèse, Dracula/I. Aspell, L'Avare/B. Lambert, Catarina/T. Rodrigues, L'horizon des événements/F. Sonntag, Antigone/L. Hatat, La Mouette/C. Teste)

2) La Danse

La danse contemporaine est très peu présente sur le nord Cotentin. Le spectateur « motivé » peut se rendre à Caen mais pour une grande partie de la population l'accès à la création chorégraphique contemporaine reste compliqué. Aussi soucieux d'équité territoriale et malgré des plateaux qui, de par leur taille, ne correspondent pas à l'accueil de spectacles chorégraphiques, la scène nationale propose au public un parcours autour d'une danse contemporaine aux différentes esthétiques. Nous sommes toutefois souvent contraints à ne programmer que des formes relativement légères.

OBJECTIFS

Proposer autour de 7 spectacles

La danse représentera autour de 15 % de la saison (hors programmation jeune public).

S'inscrire dans une pluralité d'esthétiques : contemporaine, hip hop, caractère, performative, etc...

Cette programmation s'articulera autour d'une action culturelle spécifique en et hors milieu scolaire.

*Saison 22/23 : Giselle/F. Gremaud, 3 créations du collectif PJPP, Nass/F. Boussouf, Somnole/B. Charmatz
7 spectacles – 14,29 % de la programmation*

OBJECTIF

Développer le temps fort Regards Dansants

Après 3 éditions (J. Nadj, JC. Gallotta, G. Bourges) nous continuerons le temps fort REGARDS DANSANTS en partenariat avec l'association cherbourgeoise ARKANSO (Pascale Ansot et Camille Gerbeau)

- Accueil d'un chorégraphe reconnu et présentation d'au moins 2 pièces de son répertoire

- Accueil d'une compagnie chorégraphique (prioritairement régionale) sur un temps de répétition d'une semaine qui se conclura par une présentation au public du travail en cours.

- Une conférence sur la danse contemporaine

- Un projet participatif (sur 3 jours) avec des amateurs, chorégraphié par Camille Gerbeau et présenté en lever de rideau de la sortie de résidence

- Partenariat avec d'autres structures culturelles et/ou socioculturelles de Cherbourg (Le Point du Jours, Maisons de quartier, etc...)

(Saison 22/23 : Regards Dansants #10 consacré au Collectif PJPP)

OBJECTIF

S'insérer dans les productions des labels nationaux et principalement avec les deux CCN de Caen et du Havre (Saison 22/23 : Nass/F. Boussouf, Somnole/B. Charmatz)

3) La Musique

Un parcours musical (concert et salon de musique) est mis en place chaque année autour des propositions de La Belle Saison. Rappelons que le grand intérêt de cette collaboration avec La Belle Saison réside dans le fait, d'une part de présenter sur nos plateaux des interprètes de haut niveau et d'autre part, de proposer la veille du concert une sensibilisation à la musique ainsi que des actions culturelles en direction de publics néophytes.

Soucieux également de maintenir une relation avec les acteurs du territoire, Le Trident accueille chaque saison un concert identifié chanson française ou musique actuelle, en partenariat avec Le Circuit.

L'augmentation de la programmation musicale sur les saisons 21/22 et 22/23 tient au fait que Le Trident accueille sur deux saisons un compositeur associé, Régis Huby avec l'aide du Ministère de la culture et de la Sacem.

OBJECTIFS

Proposer autour de 8 concerts par saison

- 3 concerts et 3 salons de musique Label Saison Concert Hall

- 2 concerts de jazz ou musique du monde

- 1 concert chanson française ou musique amplifiée

La programmation musicale représentera autour de 17% de la programmation

(Saison 22/23 : 3 concerts et salon de musique avec La Belle Saison dont une création mondiale de Bernard Foccroulle, 2 concerts de Régis Huby)

La programmation dite chanson française et/ou musique amplifiée se fera prioritairement en collaboration avec Le Circuit/Ville de Cherbourg-en-Cotentin

(Saison 22/23 : Dominique A, Claire Diterzi)

Total musique saison 22/23 : 11 spectacles et 22,45 % de la programmation

4) Le Cirque

OBJECTIFS

Dans le cadre du partenariat, la programmation de la discipline cirque au Trident, le choix du nombre de spectacles et du nombre de représentation relèvent de la responsabilité de la Brèche, Pôle national des arts du Cirque.

Les proportions présentées ci-dessous sont des estimations.

- Proposer autour de 6 spectacles et 13 représentations par saison ce qui correspond à 13 % de la programmation.

- Les Escapades d'Hiver : 1 spectacle et 5 représentations

Pour cet évènement, la programmation s'oriente vers des spectacles de cirque contemporain sous chapiteau, fédérateur, à dimension familial.

- Festival Spring : 5 spectacles et 7 représentations

Le festival Spring à Cherbourg fait l'objet d'un parcours à destination des professionnels. Pour cet évènement, la programmation s'oriente donc vers des spectacles de cirque contemporain principalement en création et qui pour certains ont fait l'objet de résidence sur les plateaux du Vox et/ou de La Brèche. Le choix des spectacles relève de la politique de coproduction et d'accompagnement de La Brèche.

Saison 22 / 23 : 6 spectacles – 12,24 % de la programmation

5) Les formes hybrides

Nous avons pendant les quatre premières années proposé une programmation marionnettique (pour adultes) qui a reçu un très bel accueil des spectateurs. Un public s'est peu à peu constitué pour ce type de champ disciplinaire.

OBJECTIFS

Proposer chaque saison entre 2 et 4 rendez-vous pour répondre à l'inventivité de ces créateurs (8 % de notre programmation - hors programmation jeune public).

*(Saison 22/23 : Dracula/I Aspell, A Poils/A. Laloy, Les gros patinent bien/P. Guillois,
3 spectacles – 6,12 % de la programmation*

OBJECTIFS

S'inscrire dans le réseau des scènes labellisées marionnettes (CNAM) et organiser des co-accueils avec des lieux normands tels que Le Sablier, la scène nationale d'Alençon et le théâtre de Fécamp

Dracula/I Aspell

S'inscrire dans le réseau marionnette né du plan de relance initié par la Drac Normandie

Saison 22/23 : Accueil d'un laboratoire marionnette pendant trois jours en septembre 22 au Vox

6) Des propositions fédératrices

Au regard de la spécificité du territoire, de notre volonté d'ancrage et de nous adresser au plus grand nombre, nous proposons des spectacles fédérateurs. Ces spectacles, de par la notoriété de leurs interprètes attirent un public qui spontanément ne fréquente pas Le Trident. Ces spectacles peuvent croiser l'ensemble des champs disciplinaires et s'ils sont d'accès plus facile, ils n'en revendiquent pas moins une excellence artistique.

OBJECTIFS

Proposer autour de 2 spectacles par saison

Cela représentera 4 % des spectacles présentés

(Saison 22/23 : Les Gros patinent bien/P. Guillois, Dominique A)

7) Le Jeune Public

Le Trident propose désormais une vraie saison jeune public composée en moyenne de 6 spectacles.

En quatre ans, nous avons réinscrit fortement la présence du spectacle vivant auprès des établissements scolaires du premier degré à Cherbourg et sur le nord Cotentin.

Chaque enfant scolarisé sur Cherbourg-en-Cotentin devrait pouvoir fréquenter à moyen terme pendant le temps scolaire le Trident au moins une fois par an avec des propositions esthétiques différentes.

Chaque spectacle est présenté en séance tout public favorisant ainsi la sortie famille. On constate que de nombreux abonnés adultes assistent aux représentations jeune public avec leurs enfants.

De nombreux champs disciplinaires sont proposés : théâtre, danse, hybride, et musique.

Quelques établissements primaires de Cherbourg en Cotentin ne fréquentent toujours pas le Trident et ce pour différentes raisons : non intérêt pour le spectacle vivant, refus de la réservation en amont, revendication de la gratuité pour les élèves, choix d'accueillir des spectacles au sein même de leurs établissements scolaires.

Le Trident coproduit aujourd'hui des spectacles jeune public.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin semble souhaiter s'engager dans le dispositif « 100 % EAC ». Quels liens pouvons-nous imaginer entre la programmation jeune public du Trident et l'action de la ville en matière d'EAC ?

OBJECTIFS

Sanctuariser une programmation régulière en direction du jeune public s'adressant prioritairement à des enfants âgés entre 5 et 10 ans (grande section de maternelle/Cm2) et traversant l'ensemble des champs disciplinaires (excepté le cirque).

Proposer autour de 6 spectacles et 47 représentations par saison

Les spectacles jeune public représenteront 13 % de la programmation.

Chaque spectacle présenté en temps scolaire bénéficiera d'au moins une représentation tout public favorisant ainsi « la sortie famille » intergénérationnelle.

Questionner le rapport de la programmation jeune public du Trident et l'engagement en matière d'EAC de la ville.

(Saison 22/23 : A Poils/A. Laloy, La Forêt des Fables/B. Lazar, Les lapins.../Toutito Teatro, Hôtel Bellevue/Arcosm, Le joueur de flûte/J. Latarjet...)

Saison 22 / 23 : 7 spectacles – 14,29 % de la programmation

8) Les Artistes associés

La présence régulière des artistes sur le territoire est essentielle. Au-delà de l'enrichissement artistique de la vie de notre lieu, c'est aussi un repère pour les publics qui construisent ainsi par le biais de rendez-vous réguliers une relation singulière à l'artiste et à son œuvre.

Nous continuons notre association avec le metteur en scène Thomas Quillardet et terminerons sur la saison 23/24 une résidence de compositeur associé avec le musicien Régis Huby.

Un nouvel artiste associé sera donc choisi à partir de la saison 23/24. Soucieux de répondre aux exigences de parité homme/femme, cet artiste sera selon toute probabilité une femme.

OBJECTIFS

Accompagner deux artistes associés sur 4 ans
Etre attentif à la notion de parité dans le choix des artistes associés
Coproduire chaque création à hauteur de 10 k€ et chaque fois que cela sera envisageable, accueillir en résidence de création (mise à disposition des plateaux, prise en charge des frais d'approche).
(Saison 22/23 : Thomas Quillardet et Régis Huby)
Choix d'une seconde artiste associée dès la saison 23/24. (Nous engageons dès la saison 22/23 un travail d'action culturelle avec la metteuse en scène normande Aymeline Alix et coproduisons sa prochaine création prévue pour la saison 23/24).

OBJECTIFS

Accueillir en résidence d'écriture (prise en charge des frais d'approche)
Accueillir chaque création sur au moins deux représentations.
Développer avec les artistes associés un programme d'action culturelle en et hors milieu scolaire ainsi que dans le cadre du dispositif Culture Justice.

OBJECTIFS

Accueillir des artistes associés implique des responsabilités :

Mise en valeur des créations à travers une politique d'invitations auprès des professionnels

Trouver des logiques de programmation sur le territoire normand avec les trois CDN, les quatre SN, le théâtre de Caen...

Intervenir dans le réseau (Grac Est, Rida, réunions professionnelles) pour présenter leur travail

9) Les Résidences, la Production (hors artistes associés)

Les coproductions, si elles sont fléchées majoritairement vers le théâtre, s'orientent également vers d'autres champs disciplinaires comme la danse, le jeune public, les formes hybrides et la musique.

A travers ses coproductions, Le Trident s'inscrit donc pleinement dans le soutien aux artistes du réseau labellisé.

Le Trident s'engage également chaque année sur de nombreux préachats en théâtre, danse, musique, jeune public, formes hybrides. Au-delà de l'engagement artistique, ces préachats sont un soutien précieux fait aux compagnies pour la viabilité de leur création.

OBJECTIFS

Le budget de coproduction sera prioritairement orienté vers la plateforme PAN et les créations des deux artistes associés.

Une somme de 60 k€ par an sera consacrée à la coproduction.

Au-delà des artistes associés et des productions issues du collectif PAN, et en fonction de nos marges budgétaires, notre souhait est d'accueillir en résidence de création deux compagnies par saison.

Nous porterons une attention toute particulière à la notion de préachat.

Saison 22/23

Coproductions : Catarina/T. Rodrigues, L'horizon des événements/F. Sonntag, On a tous.../M.L. Baudain, Dernières et Les galets.../Collectif PJPP, Le Rêve et la plainte/N. Génovèse, Chien.ne/Groupe Chiendent, Antigone/L. Hatat, Larzac/P. Durand, Géant/cie Les Karyatides

Résidences : Les galets.../Collectif PJPP

Les préachats 22/23 : Les vivants et les morts/G. Mordillat, Uwrubba/A et E Thabet, Bliss/YOM et R. Huby

10) La notion de séries

OBJECTIFS

Nous souhaitons présenter chaque spectacle relevant du théâtre ou des formes hybrides sur deux représentations.

La notion de série sera étudiée prioritairement pour les spectacles relevant du théâtre et des formes hybrides et en fonction du contexte économique et de l'attractivité de l'œuvre présentée.

Nous souhaitons présenter au moins une « longue » série de 4 représentations par saison

La notion de série sera appliquée automatiquement pour le jeune public.

(Saison 22/23 : L'horizon des événements/F. Sonntag – 4 dates, Géants/Cie Karyatides – 3 dates, On a tous.../M.L. Baudain – 6 dates, Larzac/P. Durand - 8dates)

II) LE TERRITOIRE

Le Trident porte une attention toute particulière au territoire, à l'échelle de la Normandie, de La Manche et du Nord Cotentin. Autant en direction des artistes que des populations.

A l'heure où ces territoires se recomposent, où la communauté d'agglomération Le Cotentin s'invente, où la fusion des régions Basse et Haute Normandie est une réalité, Le Trident s'inscrit pleinement dans cette reconfiguration du paysage économique, politique et culturel normand.

Cette attention est liée également et peut être principalement aux caractéristiques de notre territoire. Le nord Cotentin est une terre du « bout du monde ». Excentrées, isolées, les populations qui vivent sur la presqu'île peuvent fréquemment se sentir exclues et éloignées de la création. Au titre de l'équité territoriale, nous avons une réelle mission de faire vivre artistiquement le territoire et de favoriser autant que faire se peut le déplacement des populations qui y vivent.

1) Les artistes et structures du territoire

La scène nationale a la mission de repérage des artistes normands du spectacle vivant et ce quel que soit le champ disciplinaire.

Le Trident s'inscrit pleinement dans le collectif Pan (Producteurs Associés Normands) composé des CDN de Caen, Rouen, Vire et des scènes nationales Alençon, Dieppe, et Evreux.

Une part importante de notre action culturelle hors et en milieu scolaire se construit avec les artistes normands (Sébastien Laurent, compagnie Dodéka, Christophe Tostain, Alban Richard (CCN de Caen), compagnie Le Poney). Ce fonctionnement permet à la fois de tisser un lien régulier et favorise l'emploi artistique et/ou de formateurs occasionnels des artistes du territoire.

Soucieux de s'inscrire profondément sur ce territoire, Le Trident noue des relations avec les structures et organismes culturelle :

- La Brèche, Pole national des arts du cirque (établissement d'une convention et co-accueil)
- Le festival Les Boréales (programmation)
- Le festival Les Arzimités (programmation)
- Le pôle photographique Le Point du Jour (co-accueil)
- Les 3 CDN et les 4 SN (réseau Pan)
- Le CCN Caen Normandie
- Le Sablier et le théâtre de Fécamp (organisation d'une tournée)
- L'Orchestre régional de Normandie
- La délégation régionale du Syndéac (réunions)

OBJECTIFS

Porter une attention toute particulière aux artistes du territoire (rendez-vous, repérages)

Porter une attention à la plateforme inter-régionale (Pays de la Loire – Normandie – Bretagne)

Un temps important sera consacré au déplacement sur l'ensemble de la Normandie pour assister aux représentations (et répétitions) des différentes compagnies normandes.

Dans le cadre du dispositif Pan, Le Trident coproduit deux projets théâtraux d'artistes normands. A ces coproductions s'ajoute une programmation sur 2 représentations de chaque création ainsi que selon les cas, un apport en industrie avec la mise à disposition des plateaux et un financement direct des hébergements, transport, rep²²²as et accompagnement techniques.

Saison 22 23 : spectacle Chien.ne du Groupe Chiendent

Inscription du Trident dans la programmation du Festival Les Boréales

Au regard de la faible présence de la danse sur le territoire :

Favoriser la présence d'un chorégraphe normand dans chaque parcours danse.

Saison 22 23 : Collectif PJPP/Le Havre, Fouad Boussouf/Le Havre

Mise en place d'un temps fort sur une semaine (spectacles, stage, conférences) avec l'association de danse Arkanso (chorégraphe Pascale Ansot, danseur Camille Gerbeau).

Porter un regard attentif aux créations et résidence de création des CCN de Caen, du Havre et du Relai culturel de Falaise.

Saison 22 23 : Nass/F. Boussouf

Etre force de proposition auprès des structures de diffusion normandes pour l'organisation de co-accueils et être à l'écoute des tournées qui s'organisent

Saison 22 23 : Dracula/I. Aspelli (Le Sabler/Les Boréales), Catarina/T. Rodrigues (CDN de Caen), Uwrubba/E et A Thabet (Théâtre de Caen)

11) Cherbourg-en-Cotentin

Le Trident est profondément attaché à la Ville de Cherbourg-en-Cotentin qui demeure notre partenaire, notre soutien et notre financeur principal. Nos trois salles sont implantées sur la commune nouvelle et notre public en est majoritairement issu. Notre action culturelle, qu'elle soit en ou hors milieu scolaire, s'inscrit majoritairement sur ce périmètre géographique.

Aussi, fidèle à notre volonté d'élargissement des publics et principalement en direction des publics qui spontanément ne fréquentent pas notre équipement, nous développerons une proposition de spectacles hors les murs dans différents quartiers de la ville et en partenariat avec les structures culturelles, socioculturelles et sociales cherbourgeoises.

Ces petites formes, faisant souvent l'objet de commandes à des artistes programmés dans la saison, ont pour vocation de réinscrire Le Trident sur le territoire Cherbourgeois, d'imaginer un va et vient entre le lieu culturel « prestigieux » et les lieux de vie et de pratique des habitants.

En quatre ans, nous avons créé de réels liens avec les structures de proximité, leurs dirigeants et les usagers. La venue d'un spectacle du Trident dans ces lieux n'est plus exceptionnelle. Il nous faudra désormais mieux structurer cette programmation hors les murs, tant en terme de communication qu'en la liant davantage au projet pédagogique et d'actions culturelles de ces structures de proximité.

A noter que, contrairement aux communes rurales du Cotentin qui cofinancent le projet « hors les murs », le Trident finance dans sa totalité les différentes programmations dans les structures socioculturelles de Cherbourg-en-Cotentin.

OBJECTIFS

Elargir le public du Trident et aller à la rencontre des publics qui ne fréquentent pas spontanément notre théâtre par des partenariats et des relais nouveaux en s'appuyant sur les structures socioculturelles de Cherbourg-en-Cotentin :

Les Bains Douches, Le Puzzle, le CETICI, le Totem (Equeurdreville)

Les Flamands (Tourlaville / Quartier Les Flamands)

Maison Françoise Giroud (Cherbourg / Quartier du Maupas)

Maison pour tous et Maison Olympe de Gouges (Cherbourg / Quartier Les Provinces)

Maison Flora Tristan (Cherbourg / Quartier Charcot Spanel)

MJC (Centre ville Cherbourg)

Mise en place de présentations de saison dans différents quartiers de la ville : Quartier Charcot Spanel, La Bucaille, Les Provinces, Le Maupas, Les Flamands.

Proposer autour de 4 spectacles hors les murs

Saison 22 23 : Hallucinations (Le Totem, IUT), On a tous...(CETICI), Trio R. Huby (Maison Olympe de Gouges), Ismène fait le poing (Maison Flora Tristan/Lycée Millet, Espace Les Flamands, IUT), Larzac (Maison Olympe de Gouges, Espace les Flamands, le Puzzle, IUT)

Création de groupes de spectateurs pour la venue aux spectacles.

Créer de nouveaux partenariats avec les villes déléguées de La Glacière et de Querqueville.

OBJECTIFS

Créer en avril/mai de chaque année une journée des partenaires-relais avec au programme, le venue (la veille) à une représentation, le lendemain matin, une présentation de la future saison puis un déjeuner convivial et l'après-midi, un retour sur le spectacle vu la veille puis une rencontre avec les relations publiques du Trident autour des éléments de langage et « comment parler des spectacles ».

Saison 22/23 : journée partenaire autour du spectacle GEANTS de la cie Karyatides

Inscrire le Trident dans la programmation du Circuit. Avec Baptiste Bitouze, programmateur du Circuit, nous nous rencontrons deux à trois fois par an pour définir ensemble une programmation autour de la chanson française au théâtre à l'Italienne. Le choix se fait à travers plusieurs critères : originalité et créativité de l'artiste, médiatisation de l'artiste, budget.

Le partenariat financier s'inscrit sur une répartition de 50 % des dépenses et 50 % des recettes.

Saison 22 23 : Dominique A

Inscrire le Trident dans la programmation du Festival Les Azimutés : programmation d'un spectacle hors les murs

12) Le Nord Cotentin

L'action hors les murs, projet emblématique du Trident, qui répond à un réel besoin territorial, s'invente et se développe depuis 2017, grâce au partenariat privilégié avec la DRAC Normandie et la DGCA dont les dispositifs de financement permettent à l'équipe du Trident d'être réellement force de proposition.

Les portes du Trident s'ouvrent vers les territoires ruraux et associent progressivement les publics.

Il nous apparaît important de travailler sur ce lien entre le centre et la périphérie. Nous ne souhaitons surtout pas faire venir uniquement la population du Nord-Cotentin au Trident à Cherbourg, mais bien générer un va-et-vient permanent. Comment travailler sur ces territoires ? Comment aller à la rencontre de ces publics ? Comment proposer au sein même de ces salles des fêtes de petites villes ou villages, ces établissements scolaires, ces bibliothèques, des rencontres avec des artistes ? Comment transformer ces 40 ou 50 kilomètres en un terrain de jeu artistique et culturel ?

Comment engager avec les habitants de ces territoires une aventure artistique et culturelle ? Que la rencontre entre artistes et habitants puisse se faire simplement et naturellement. Qu'il devienne évident, simple et facile de prendre un bus pour rejoindre Cherbourg un soir de spectacle. Que l'équipe du Trident (relations publiques, techniciens) puisse se sentir chez elle dans cette petite salle des fêtes ou dans cette médiathèque.

OBJECTIFS

Aller à la rencontre de populations souvent isolées sur un territoire comprenant de nombreuses zones blanches.

2 axes sont prioritaires :

L'axe Cherbourg /Montebourg/Valognes /Picauville / Communauté de communes de la Baie du Cotentin (RN13)

L'axe Cherbourg / St Pierre Eglise / Fermanville / St Vaast La Hougue (Val de Saire)

Structurer la présence de la scène nationale par des partenariats avec des relais locaux :

Médiathèque (St Pierre Eglise, St Vaast la Hougue, Picauville)

Bibliothèque associative (Fermanville)

Mission locale (Carentan)

Espace loisir et culture Hôtel Dieu (Valognes)

Musée Airborne (Ste Mère Eglise)

Etablissements scolaires du 1^{er} et 2nd degrés (Montebourg, Picauville, Ste Mère Eglise, Fermanville, St Pierre Eglise, St Vaast la Hougue)

Mise en place de présentations de saison dans différents lieux de ces territoires en lien avec les villes et les bibliothèques départementales de prêt.

Proposer entre 5 et 7 spectacles hors les murs pour une trentaine de représentations

Saison 22/23 : Trio Codex/R. Huby, Larzac/P. Durand, Ismène fait le poing/L. Hatat, On a tous.../ML. Baudain, Hallucinations/R.Bertier...

Proposer un programme d'environ 6 actions culturelles (master class, stage, projet participatif) en temps et hors temps scolaire.

Organiser 10 transports de car pour faciliter le déplacement des publics de ces territoires sur des représentations à Cherbourg-en-Cotentin.

Proposer au public de ces territoires deux visites commentées du Théâtre à l'Italienne

Développer le principe de résidence territoriale ou tout dispositif équivalent sur le Nord Cotentin et principalement sur les deux communautés d'agglomération Le Cotentin (principalement sur le Val de Saire) et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin. En ce sens, nous déposerons deux PACTES auprès de la Drac Normandie pour la saison 22/23.

A ce jour, au niveau local, seule la Communauté de communes de la Baie du Cotentin et les villes concernées ainsi que les villes du Val de Saire contractualisent avec la scène nationale. Notre objectif pour les années à venir est de parvenir à associer la communauté d'agglomération Le Cotentin au projet hors les murs. Si cette dernière ne détient pas la compétence culturelle, il n'en demeure pas moins qu'elle pourrait s'associer à cette action au titre de l'aménagement du territoire et des transports.

Développer une collaboration avec le Parc Régional des Marais du Cotentin et du Bessin en répondant à l'appel à candidature pour la saison 22/23. Cette action se situe dans la perspective de l'élaboration d'une nouvelle charte du Parc comprenant un axe culture.

Nous souhaiterions entamer une plus grande collaboration avec le département de La Manche. En effet, ce dernier a une connaissance très fine du territoire et de ses besoins. D'autre part, notre programmation de spectacles sur ce territoire pourrait se penser davantage en collaboration et en complémentarité avec son action emblématique Villes en Scène. A noter que le département est déjà présent à travers le financement d'actions culturelles en collèges.

Saison 22 23 : Intégration d'un représentant du service culturel de La Manche au sein des deux comités de pilotage RN13 et ValDeSaire.

Mise en place d'un comité de pilotage par territoire. Ces comités sont composés de membre du Trident, d'élus locaux, de membres de l'éducation nationale, des professionnels des structures culturelles (principalement médiathèque), de représentant de la Drac Normandie. A travers ces comités, l'objectif est de concevoir une programmation de spectacles (proposés par Le Trident) et d'actions culturelles adaptées (en concertation avec les partenaires) et qu'ainsi chaque ville puisse fortement s'approprier le projet. A titre d'exemple, les spectacles, impliquant un bus mis à disposition pour venir à Cherbourg, sont choisis directement par les villes partenaires après concertation entre elles.

Nous souhaitons aussi mener une réflexion sur la présence d'habitants au sein de ces comités qui favoriserait une meilleure appropriation et communication du projet.

OBJECTIFS

Articuler sur le territoire, le dispositif place à 2 € en lien avec les services sociaux du département de La Manche. Ces territoires sont des lieux de grandes disparités économiques et sociales. Pour de nombreux habitants, la culture est un luxe qu'on ne peut se payer. Le dispositif place à 2 €, grâce au repérage fait en amont par les structures sociales, est parfois la seule occasion d'aller au spectacle ou de pratiquer une activité.

III) L'ACTION CULTURELLE

L'arrivée d'un(e) secrétaire général(e) va nous permettre de structurer davantage nos propositions d'actions culturelles, de développer nos publics et dynamiser une communication prioritairement numérique.

1) En milieu scolaire

Le Trident est référent de l'Education Nationale dans le cadre des options artistiques théâtre du département de la Manche. Une convention annuelle est établie avec chaque établissement en partenariat avec la DRAC Normandie et le Rectorat.

Chaque année le Trident met en œuvre des jumelages d'éducation artistique et culturelle avec des établissements scolaires de la Manche, financés par la DRAC Normandie et le rectorat.

Précisons que le Département de La Manche intervient très fréquemment dans le financement de ces projets et plus particulièrement à travers les PEAC. Par ailleurs le Département va monter en puissance d'ici 2026 pour que l'ensemble des établissements du secondaire bénéficie d'un financement.

Nous proposons également aux collèges des parcours de spectateurs. Ils ont pour objectif d'accompagner la découverte du spectacle vivant et de faciliter la venue des élèves hors des représentations sur l'ensemble de la saison.

Tous ces dispositifs répondent à plusieurs objectifs de renouvellement du public, de formation du jeune spectateur, de mixité sociale du public, et interpelle le rapport aux territoires ruraux, à la sensibilisation aux processus de création dans les différents champs disciplinaires.

Tous ces dispositifs ont pour mérite de ne pas considérer la sortie au théâtre comme un événement exceptionnel et ponctuel mais bien comme une habitude prise par l'élève de fréquenter régulièrement le Trident et d'y rencontrer différentes esthétiques. La qualité d'écoute des élèves, l'absence de « chahut », la fidélité des établissements, la facilité avec laquelle ce public se mêle au public adulte témoignent de l'excellence de ce dispositif.

Les projets d'action culturelle en direction du 1^{er} degré sont faibles par manque de personnel référent au sein de l'équipe du Trident.

L'arrivée d'un(e) secrétaire général(e) permettra de renforcer le travail en direction du 1^{er} degré et d'une manière générale, ce poste sera moteur dans la conception et les stratégies de de structuration de l'EAC et du développement des publics.

OBJECTIFS

Pérenniser l'ensemble des actions engagées dans le secondaire sur Cherbourg-en-Cotentin et le Nord Cotentin en s'appuyant sur les dispositifs départementaux, régionaux et nationaux.

Conforter la fréquentation des élèves du secondaire (collèges et lycée) dans le cadre de leur parcours « Pass 3 spectacles ».

*Proposer chaque saison entre 2 et 4 jumelages aux collèges du territoire
Saison 22/23 : Collèges Diderot et Le Corre*

*Proposer chaque saison au moins 1 jumelage aux écoles du 1^{er} degré de la ville de Cherbourg-en-Cotentin
Saison 22/23 : Jumelage école Les Avoynes*

A l'instar de la Jumelage Party, qui se déroule chaque année en juin au Vox, proposer autant que faire se peut des restitutions publiques.

Proposer au moins une fois par saison, un projet d'actions culturelles, en lien avec la programmation, en direction d'un ou de plusieurs établissements du 1^{er} degré.

Saison 22/23 : spectacle Georgia (cic Its ty time) joué in situ dans 2 établissements scolaires

2) Hors temps scolaire / Les Extras

Les Extras proposent chaque saison aux spectateurs de multiples opportunités pour rencontrer les artistes et découvrir une œuvre, s'initier à la pratique, emprunter des passerelles vers le cinéma, les documentaires, les expositions, les ateliers d'écriture, les rencontres littéraires, les masters class, les conférences... La très grande majorité de ces actions s'adressent à un public adolescent et adultes. Nos « Extras » en direction des enfants restent rares si l'on excepte un atelier parents/enfants en lien avec un spectacle jeune public.

Cette pratique peut prendre des formes très différentes : du simple atelier de 2h à la création d'un spectacle sur plusieurs mois.

Chaque année nous développons, à la carte, en fonction de nos spectacles des partenariats avec les équipements majeurs de la ville (Musée, Cinéma, Bibliothèque, Espaces solidaires) et les associations (festival du film espagnol, association d'aide aux migrants, CCAS, ...).

La figure emblématique de ces Extras demeure le projet participatif qui s'inscrit sur toute une saison. Nous avons pu ainsi créer, année après année, CETACEA avec le chorégraphe Sébastien Laurent, IN C avec le musicien Pierre-François Roussillon, La danse des marais avec le chorégraphe Herman Diephuis, Une Gare avec la chorégraphe Gaëlle Bourges. Ces projets participatifs sont dans une logique de mixité sociale, géographique et générationnelle. Un projet comme La Danse des Marais a accueilli des participants âgés de 16 à 83 ans !

En quatre ans, l'apport du Trident dans le budget des Extras est passé de 13.000 € à 33.000 €, témoignant ainsi notre volonté d'inscrire l'action culturelle au cœur du projet.

Les relations avec le monde culturel cherbourgeois, qu'il soit associatif ou municipal, sont très variables :

- Des partenariats se développent avec les écoles de musique de Cherbourg, de Valognes et des Pieux autour de parcours spectateurs et de master class. L'absence d'un cursus théâtral et chorégraphique est un handicap pour développer d'autres projets.
- Les relations avec les associations de danse sont inexistantes exceptée l'association ARKANSO
- Le travail avec les associations de théâtre amateur se développe. S'il s'entend principalement autour du festival Les Téméraires, nous menons aussi des projets en lien avec notre programmation théâtrale (lectures publiques).
- Absentes depuis de nombreuses années, les relations avec le pôle universitaire de Cherbourg ont repris de la vigueur.
- Nous développons presque chaque année un projet d'action culturelle avec l'association ITINERANCE (aide au migrants).

OBJECTIFS

Préserver l'attention aux pratiques amateurs à travers un dispositif nommé Les Extras :

Consacrer dans ce cadre autour de 150 heures de pratiques artistiques principalement orientées vers un public adulte.

Participer au Festival Les Téméraires en y associant davantage les ateliers en milieu scolaire (participation d'au moins 2 classes) ainsi que les participants à certains stages thématiques qui impliquent une production (stage danse, théâtre, marionnette, lectures)

Proposer au moins 3 fois par saison un partenariat avec la Médiathèque, le cinéma L'Odéon et le Musée Thomas Henri en lien avec la programmation du Trident. Ces partenariats se définissent en avril/mai après que nous ayons présenté la future saison à nos interlocuteurs.

Soutenir les actions spécifiques en direction des publics empêchés et plus particulièrement en développant le dispositif place à 2 € en lien avec les services sociaux de Cherbourg-en-Cotentin et du département de La Manche.

Mener une réflexion avec la ville et la Drac sur la nécessité d'un enseignement de la danse et du théâtre au Conservatoire de Cherbourg.

Maintenir avec l'Université Caen/Cherbourg un partenariat annuel autour de trois spectacles (in situ site de Cherbourg) et trois ateliers de pratique amateur

Saison 22/23 : Larzac/P. Durand, Hallucinations/R. Berthier, Ismène fait le poing/L. Hatat

13) Culture Justice

Le Trident est l'unique scène nationale à compter au sein de son effectif un salarié (à 80 %) chargé de l'action culturelle en milieu pénitentiaire ouvert et fermé. Cette action se développe sous la responsabilité du SPIP de La Manche en étroite collaboration avec la Drac dans le cadre du dispositif Culture Justice. Nous travaillons sur deux équipements les maisons d'arrêt de Cherbourg et de Coutances.

Suite à l'appel d'offre du Ministère de la Justice, Le Trident a été une nouvelle fois choisi pour mener à bien cette mission.

L'objectif est de proposer aux détenus des actions culturelles et petites formes artistiques, principalement en lien avec notre programmation. Ces actions peuvent aussi trouver leur légitimité à travers les programmations des théâtres de Coutances et de Granville. Enfin, un effort tout particulier est fait en direction du livre et de la lecture.

OBJECTIFS

Nous prévoyons chaque saison une vingtaine d'actions en lien prioritairement avec les programmations des théâtres de Cherbourg et Coutances mais également avec d'autres structures, culturelles ou socioculturelles (lecture, astronomie, cinéma, arts plastiques, ...)

90 jours d'intervention sur les deux maisons d'arrêt et 600 places proposées pour les activités avec un taux de participation autour de 60 %.

IV) LE PUBLIC ET LA SCENE NATIONALE

1) L'analyse des publics

Pendant toute la période de la première CPO, nous avons été dans l'incapacité de donner des éléments précis d'analyse de notre public.

La raison en est simple et a fait l'objet de nombreuses communications au sein du conseil d'administration.

Nous avons recruté en avril 2021 une responsable de la billetterie et de l'accueil public. Nous lui avons adjoint une personne à mi-temps arrivée en mai 2021. Notre service billetterie a donc été totalement réorganisé. Des procédures strictes sont mises en place pour la collecte de données. Nous serons donc en mesure en juin 2022 de faire une analyse fine de notre public (âge, profession, adresse...).

Ceci étant dit, on peut noter :

Nous tenterons de maintenir une offre autour de 34000 places par saison. Du fait de l'absence du Théâtre de la Butte d'une jauge de 400 places et dont la réouverture est prévue en septembre 2024, nous estimons sur les deux premières années de cette CPO nous situer plutôt autour de 32.000/33.000 places.

La politique de relations publiques continuera à s'orienter prioritairement en direction des publics non captifs, en témoigne l'augmentation du budget des Extras en direction du tout public.

Tout en préservant une offre tarifaire accessible aux scolaires et en développant pour la première fois une tarification liée au quotient familial, nous avons légèrement augmenté nos tarifs à l'abonnement. (+ 1 %). Nous restons toutefois sur un prix moyen de billet à 8,98 €, en deçà de la moyenne nationale des scènes nationales et l'objectif demeure de proposer une offre tarifaire accessible aux plus grand nombre.

Comme il est dit dans le préambule, la crise sanitaire a profondément modifié les pratiques culturelles de la population. Si nos spectateurs/abonnés « fidèles » ainsi que le public scolaire du second degré sont toujours présents et montrent une très grande satisfaction à un retour dans nos salles de spectacles, il n'en va pas de même pour ces spectateurs qui fréquentaient plus ponctuellement notre lieu. Ce public (nombreux) qui pouvaient voir entre un et deux spectacles par saison, semble aujourd'hui beaucoup plus frileux à retrouver le chemin des salles et enclin à choisir d'autres types de pratiques culturelles. Il va donc sans dire qu'un important travail de relation avec le public devra être entrepris pour redonner à ces spectateurs l'envie et le goût de reprendre le chemin de nos salles. Il s'agit là d'un travail de longue haleine. Nous n'envisageons pas d'augmentation de notre public sur les deux prochaines saisons.

OBJECTIFS

Préserver une offre autour de 34.000 places/an, (voire 32.000 places tant que le théâtre de La Butte n'est rouvert) et parvenir à un taux de fréquentation de 75 %

Elargir la proportion de publics « non captifs » en développant une politique de relations publiques davantage orientée en direction des publics non scolarisés.

Mettre en place le logiciel ARENAMETRIX qui nous permettra, en lien avec le logiciel de billetterie SIRIUS, d'avoir un contact plus efficace avec nos publics (mails, texto, réseaux sociaux) et une connaissance plus fine de ceux-ci (âges, CSP, localisation, intérêt spectateur)

Instituer des réunions régulières avec le service billetterie pour travailler à la qualité d'accueil du public (bar, affichage, formation des hôtes de salle, simplicité de l'accueil, etc...)

2) La communication/L'image du Trident

Des changements notables ont été apportés à notre communication écrite et visuel.

Nous souhaitons nous adresser au plus grand nombre et que chacun, quel que soit son bagage culturel, ses origines sociales, puisse se sentir chez lui dans notre théâtre. Nos supports cherchent à être simples, joyeux et accessibles au plus

grand nombre. Un effort particulier est mené pour produire des documents écrits dans une langue accessible au plus grand nombre.

Le Trident semble avoir « une image » plus valorisée et moins « élitiste » auprès des associations et du public ne fréquentant pas spontanément notre lieu. Si ce changement est dû à quelques orientations de la programmation, il relève également de notre capacité à être présent sur le territoire et à être en lien avec la vie locale. La présence régulière de la direction sur les événements locaux est appréciée.

Les activités du Trident sont largement couvertes par les différents médias (Presse de La Manche, Ouest France, La Manche Libre, La Terrasse, France Bleu Cotentin, France 3 Normandie).

Notre communication numérique reste faible. Cela est dû à un manque de compétence en interne et à l'absence d'un cadre de direction en capacité de définir et suivre une stratégie de politique numérique.

Le budget communication a peu évolué au fil des années

L'arrivée prochaine d'un(e) secrétaire général(e) va nous permettre de définir plus précisément nos choix et stratégie en matière de communication.

OBJECTIFS

Éviter les images conceptuelles, peu compréhensibles au premier regard et favoriser les visuels fédérateurs, ludiques en lien avec le territoire.

Porter une attention aux textes (brochure, flyer, programme de salle) en utilisant un vocabulaire accessible au plus grand nombre et en évitant autant que faire se peut « le jargon » professionnel.

Utiliser lors des contacts avec le public (présentation de saison, fin de spectacle, bords de plateau) un vocabulaire accessible au plus grand nombre, éviter l'entre soi, l'ellipse et la référence.

Créer une image et développer une communication numérique à travers les réseaux sociaux

Saison 22/23 : développer une programmation de « tutos » créés par les chargées de relation avec le public, sur les réseaux sociaux, pour promouvoir spectacles et actions culturelles.

V) VERS UNE DEMARCHE « RSE » PERTINENTE

Soucieuse d'inscrire le Théâtre et ses activités culturelles durablement sur le territoire, de créer du lien avec les acteurs et la population dans une démarche pertinente et fédératrice, la direction du Trident souhaite accentuer ses initiatives en développant des axes forts en matière de responsabilité sociétale, plus communément abrégée « RSE ».

Aussi, sans poser ni détailler encore le cadre d'une stratégie complète, il s'agit dans un premier temps de rappeler que le théâtre est déjà sensible à cette question d'ouverture culturelle et sociétale dans le respect des droits culturels et qu'il a fortement tissé des liens en ce sens avec les partenaires du territoire afin de favoriser l'accès aux œuvres aux populations du Nord Cotentin.

En conséquence, dans la poursuite de ces premières actions fructueuses, plusieurs orientations seront menées entre 2022 et 2026 dans le domaine social, environnemental et économique en s'appuyant sur une réflexion interne enrichie par les dynamiques régionales.

Il convient enfin d'ajouter que certains items déjà présents dans les thématiques précédentes de cette CPO seront repris afin de ré-exprimer les enjeux visant la pertinence d'une RSE réfléchie.

OBJECTIFS

Le champ social

Favoriser une dynamique interne

Solliciter des temps de travail sur les thématiques ciblées, mise en place des temps de travail transversaux et collectifs (journée séminaire), s'interroger sur les enjeux de la « santé » au travail et favoriser le dialogue avec les institutions représentantes du personnel.

Sensibilisation à la parité

Orientations sur le territoire local et départemental

Favoriser l'accès aux œuvres (programmation décentralisée) dans le respect de la diversité et de l'équité territoriale

Poursuivre les actions éducatives et culturelles en faveur des populations rurales

Continuer à développer les projets avec les publics « empêchés » : actions avec les établissements et acteurs du domaine carcéral (Maison d'arrêt de Cherbourg et de Coutances, acteurs de la protection de la jeunesse, etc.), du milieu médico-social (Fondation Bon Sauveur, autres centres spécialisés). Développer les actions avec les personnes en situation de handicap (handicap visible et invisible), les associations LSF, etc.

Renforcer les liens avec les acteurs moteurs dans la réinsertion sociale « Réinsertion par le travail » : créer des passerelles avec par exemple des recycleries, des restaurants associatifs, des chantiers agricoles et de jardinerie, des structures comme Emmaüs, etc.

Réinsertion via des projets culturels pour des personnes soutenues par les plannings familiaux, associations de femmes, etc.

Etendre les initiatives avec d'autres acteurs relevant du champ social dans un sens inclusif et solidaire.

Préserver une politique tarifaire attractive afin de favoriser au maximum les publics socialement et économiquement fragilisés

Inscription dans les démarches départementales, régionales et nationales

Volonté de participer et de s'inscrire dans une réflexion coconstruite en réseau : acteurs sociaux et culturels du territoire (journée de réflexion et travaux type action menée en juin 2022 sur l'accessibilité et le handicap par l'ODIA, etc.), conférences et/ou groupes de travail initiés par le Département et la Ville de Cherbourg en Cotentin, travaux menés par la Région Normandie (Charte des Droits Culturels) et suivi des directives au niveau national soutenus par le Ministère de la Culture.

Le champ environnemental

Optimisation énergétique

Malgré les contraintes structurelles imposées par le Théâtre à l'Italienne (bâtiment classé éneergivore), le souhait est d'améliorer les dépenses énergétiques en tendant à la mise aux normes des infrastructures, des matériels et le suivi de la législation en matière environnementale : équipement en LEDs, renouvellement progressif des équipements actuels notamment en lumière, etc.

Une attention particulière sera portée à la rénovation du Théâtre de La Butte.

Contrôle énergétique en matière de transports

Transports des publics : mise en place de bus sur le territoire (Val de Saire, RN13 et autres communes), incitation au covoiturage (information sur le site internet, etc.)

Transports des artistes : attention portée aux trajets des équipes artistiques (transports publics favorisés, lieu d'hébergement à proximité du théâtre, etc.)

Transport des salarié/es : sensibiliser les salarié/es à la « mobilité douce », achat d'un véhicule électrique, mise à disposition de vélos pour des rendez-vous dans un périmètre géographique acceptable, etc.

Sensibilisation des personnels aux questions écologiques et de développement durable

Mise en place des procédures en interne visant la réduction des dépenses énergétiques : éclairage et chauffage dans les bureaux, réduction du nombre d'imprimantes et des impressions, utilisation d'une messagerie raisonnée (suppression des mails inutiles), recours à du papier recyclable, instauration du tri sélectif des déchets : tri de tous les déchets - y compris végétaux.

***Installation de plantes dans les espaces de travail ainsi que dans le hall pour l'accueil du public.
Réflexion sur les supports de communication (papier, etc.)***

Souhait de création d'un « GIEC Trident » : né d'une volonté collective interne suite à la participation au GIEC de Normandie le « GIEC Trident » sera mis en place dès septembre (un groupe de travail de salarié/es, fréquence des réunions 1 fois par trimestre avec des objectifs ciblés « réalisables »).

Inscription dans les démarches départementales, régionales et nationales

Volonté de participer initiatives des collectivités, institutions et des réseaux locaux et régionaux : inscription et présence active au sein du GIEC de Normandie, suivi des actions mises en place par le Ministère, le Département et la Ville de Cherbourg en Cotentin ainsi que par tous les autres porteurs de projets concernés par ce champ.

Le champ économique

Favoriser les liens avec les entreprises et les acteurs économiques locaux (achat de nourriture destinée aux publics et/ou artistes auprès de producteurs locaux favorisant l'agriculture biologique, circuit-court)

Privilégier les achats avec les producteurs, les éleveurs du territoire et mettre en valeur leurs produits

Tisser de nouveaux liens avec les commerces de proximité.

Développer des relations avec les porteurs de projets économiques innovants (projets liés au développement durable / structure à l'échelle artisanale).

VI) LE FONCTIONNEMENT INTERNE

1) Le personnel

L'équipe du Trident compte en 2022 :

20 permanents en CDI

1 service civique

1 Contrat d'apprentissage

11 CDII (hôtesses de salle)

Au total 22,82 ETP (techniciens intermittents et formateurs occasionnels compris et service civique non inclus)

En quatre ans, l'équipe du Trident a été modifiée :

Réorganisation complète du service billetterie avec l'arrivée de deux nouvelles salariées

Changement d'administratrice, du directeur technique, de la comptable et de la chargée de production.

Création du poste de régisseur général.

Ces changements de personnel ont rajeuni la moyenne d'âge des salariés : 44 ans

C'est une équipe très attachée à la scène nationale, fière d'y travailler.

Le fonctionnement de l'organisme de représentation du personnel (CSEC) est bon. Le CSEC se réunit une fois par mois. Les échanges sont constructifs. De nouvelles élections de délégués du personnel (février 2022) se sont déroulées avec un fort taux de participation, signe d'une grande vitalité et d'un engagement dans la vie sociale de l'équipement.

L'enjeu des quatre prochaines saisons sera l'intégration d'un(e) secrétaire général dont la mission sera d'articuler avec efficacité l'ensemble des actions menées dans et hors les murs (billetterie, communication, relations publiques, actions culturelles).

Une fois le Théâtre de La Butte retrouvée, il nous faudra repenser le fonctionnement de l'équipe technique. En effet, en fonction du niveau d'investissement en matériel technique du théâtre de La Butte, nous pourrions être contraints à multiplier les déplacements de matériel d'une salle à l'autre.

OBJECTIFS

Embauche d'un secrétaire général dont les missions seront les suivantes :

Définit et met en œuvre la politique extérieure de la scène nationale (communication, relations avec les publics, accueil, billetterie, recherche et développement des publics)

Coordonne les activités des services de communication, relations publiques, presse, accueil-billetterie

Participe à la réflexion générale sur le projet artistique et culturel du Trident ainsi qu'à l'élaboration de la programmation et au développement des projets en lien avec le territoire et plus particulièrement autour des deux résidences territoriales RN13 et ValDeSaire.

FORMATION / COACHING / PREVENTION / REUNION

Définition d'un plan de formation permettant à chaque salarié d'améliorer ses compétences (bureautique, gestion, technique).

Proposer des formations in situ à l'équipe technique (mise à niveau des habilitations, levage, posture, etc.) en les ouvrant chaque fois que cela sera possible aux techniciens intermittents du territoire.

Nous serons attentifs à donner la possibilité au pôle « billetterie, action culturelle, relations publiques communication » d'assister aux différentes tables rondes et rencontres professionnelles, sensibilisant ainsi l'équipe aux questionnements du spectacle vivant.

Dans la continuité de ce qui a été proposé sur la première CPO à l'administratrice, le directeur technique et une des chargées de relations avec le public, proposer un « coaching personnel » à certains salariés pour leur permettre de dépasser les difficultés personnelles et professionnelles auxquelles ils peuvent être confrontés.

Mise en place d'un séminaire annuel sur une journée avec l'ensemble de l'équipe visant à questionner nos modes de fonctionnement.

Mise en place en lien avec le CSEC d'un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant à :

Être en conformité avec les obligations du code du travail en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel.

Créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu.

Former dès 2022 la direction et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion de ces situations.

Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques.

Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Création d'une commission, sous la responsabilité d'un salarié, visant à mener une réflexion et proposer des actions en lien avec l'empreinte carbone du Trident (gestion des déchets, chauffage, éclairage, déplacements, achats divers, consommation locale, etc...).

Maintien de la réunion hebdomadaire du secrétariat général visant à créer de la transversalité entre les services actions culturelles, relations publiques, communication, billetterie et accueil compagnie.

Maintien d'une réunion hebdomadaire avec l'ensemble de l'équipe pour développer le sentiment d'appartenance à la structure et des habitudes de travail collectif. Cette réunion sera principalement menée par l'administratrice. Le directeur y participera une fois par mois.

Maintien du rendez-vous mensuel avec les représentants du personnel pour analyser le climat social de l'entreprise et négocier avec régularité les différentes échéances (accord d'entreprise, élections, comité d'entreprise, salaires, temps de travail, etc...)

Maintien d'un rendez-vous annuel d'évaluation avec chaque salarié.

Parité homme/femme :

*Vigilance à l'équilibre homme femme au sein de l'équipe
Intégrer davantage de femmes au sein de l'équipe technique
Egalité salariale*

2) Le budget

Après deux années exceptionnelles liées à la pandémie, le Trident a vu son budget artificiellement augmenté du fait des annulations, de différentes aides des pouvoirs publics et de l'importance des fonds dédiés. A titre d'exemple, le budget 2022 s'élève à 2,8 M€ alors que la normale voudrait qu'il s'affiche autour de 2,4 M€.

L'objectif est donc d'utiliser en grande partie les fonds dédiés sur la saison 22/23 et de les apurer totalement sur la saison 23/24 afin de retrouver une situation reflétant une activité « normale » de la structure.

L'équilibre budgétaire est bien évidemment un objectif prioritaire.

A ce titre, la gestion des dépenses de fonctionnement est maîtrisée sur la période 2022-2026 avec une augmentation contrôlée de 2% sur les charges fixes directement liée à l'augmentation corolaire à l'inflation. Ceci étant exposé, il est à ce jour, et au vu de la situation économique actuelle, important de suivre rigoureusement le niveau grandissant de l'inflation (+4,5 % sur mars 2022) et de pouvoir ajuster et contrôler les dépenses en conséquence.

La gestion de la masse salariale est également maîtrisée avec une évolution conventionnelle à noter sur la période.

On peut toutefois noter une augmentation pour deux raisons :

La création du poste d'un(e) secrétaire général(e) en 2022. L'impact de la masse salariale supplémentaire engendrée est compensée par l'augmentation des dotations des partenaires et d'un investissement de 8.000 € du Trident par an issus des recettes propres. L'augmentation conventionnelle de ce coût salarial sera aussi compensée par les recettes du Trident.

Embauche d'un régisseur plateau initialement mis à disposition par la ville. Ce transfert de charges vient également alourdir la masse salariale globale du Trident de +3,56% en moyenne sur la période 2022-2026.

L'équilibre budgétaire - objectif prioritaire depuis 2018 – est respecté. Chaque exercice de la première CPO a scrupuleusement tenu les engagements de consolidation des fonds propres et d'équilibre des ratios d'activité (37 070€ en 2016 357 083€ en 2020)

Les fonds propres, perdus au moment du déficit 2015, sont totalement reconstitués. Le volume dont nous disposons aujourd'hui correspond à un fonds de roulement de 40 jours.

Afin d'optimiser la précision du contrôle budgétaire, le Trident a changé en 2021 de société d'expertise comptable et s'est attaché les services de madame Laurence Taupin, compte tenu de ses sérieuses références dans l'accompagnement d'entreprises culturelles et artistiques labellisées, notamment normandes, et de sa collaboration déjà existante avec le cabinet FITECO (commissaire aux comptes).

Les charges

La maîtrise des ratios de fonctionnement et de la masse salariale fait l'objet d'un suivi rigoureux avec un TOM (Théâtre en ordre de marche) avoisinant les 55% sur la période 2022-2026, ce qui permet de conforter la marge artistique.

Les bilans 2018 et 2019 ont été positifs, reconstituant les fonds propres nécessaires à la gestion de la structure.

Les bilans 20 et 21 sont exceptionnels car impactés par les anomalies budgétaires générées par la crise sanitaire :

- Chute des recettes de billetterie : -63% en 2020 et - 59% en 2021 en référence à 2018
- Mauvaises statistiques de billetterie au démarrage de saison 21/22 : - 20%
- Chute des ressources propres (locations, mécénat, etc.) : - 69% en référence à 2018
- Activité partielle, aides au paiement et allègements de charges : 87 134€ en 2020 et 200 165€ en 2021
- Maintien des subventions de fonctionnement, permettant une indemnisation de masse des spectacles annulés, mais sans charges d'accueil : des fonds dédiés exceptionnels sont constatés aux bilans sur la subvention d'équilibre de la DRAC, pour préserver ces budgets artistiques non utilisés en 2020 et 2021, et les reporter sur les 2 prochaines saisons 22/23, 23/24.

La masse salariale : autour de 45% du budget général

Cf. budget en annexe

Intégrant des coûts salariaux supplémentaires à partir de 2022, la masse salariale évolue sur la période 2022-2026 au fil des mouvements de personnel, des modalités conventionnelles et des augmentations mesurées liées aux critères annoncés par la direction : veille aux bas salaires et réduction des écarts injustifiés au sein des services. En ce sens, l'objectif est de pouvoir contenir la masse salariale pour atteindre sur la fin de la période de cette CPO, un volume de 1.169 K€ et de préserver ce prévisionnel de 48,42% du budget global. Ce point sera considéré avec rigueur pour conserver le rapport TOM/activité artistique et asseoir solidement le projet artistique et culturel du Trident.

Le budget artistique : autour de 34% du budget général

Cf. budget en annexe.

Ce budget consiste essentiellement en 3 lignes de dépenses : programmation de saison, personnel intermittent et coproductions/résidences. Entre 2022-2026, des variables budgétaires conséquentes sont à prendre en compte puisque la reprise des fonds dédiés créés en 2020, 2021 & 2022 viennent augmenter de façons artificielle (+535 782€ sur 2021 et 2022) le budget artistique. A partir de la saison 23/24, la situation budgétaire de l'activité artistique retrouvera un niveau comparable à celui d'avant la crise du COVID. Cet impact sera clairement ressenti sur l'exercice 2024 avec un niveau de dépenses envisagés à hauteur de 675 K€.

Par ailleurs, au vu des augmentations actuelles des frais annexes sur les accueils des spectacles (hausse du prix du carburant, prix des transports, intégration de l'inflation sur les achats, etc.), une attention particulière sera portée à ce poste de dépenses afin de pouvoir respecter les enveloppes budgétaires entre 2022 et 2026.

Enfin, il est à préciser que la programmation hors les murs est également financée par des subventions fléchées à hauteur de 35 K€.

Charges de fonctionnement : autour de 10% du budget général

Ces dépenses sont rigoureusement suivies avec une prévision moyenne sur 2022-2026 de 9,88%, proportion témoignant très nettement de la stabilité de ces postes de fonctionnement. Toutefois, des variables non négligeables peuvent apparaître dans les années à venir et ce, dès 2022 au niveau des charges des coûts d'achats, de maintenance des équipements scéniques et des bâtiments, données dont nous ne maîtrisons pas les évolutions économiques. Parallèlement, ces charges de fonctionnement général seront également impactées par les dotations aux amortissements selon le niveau des financements attribués dans le cadre du PPI.

Sur le plan des investissements, entre 2018 et 2021 des investissements ont été faits pour renouveler des équipements scéniques vétustes, mais également calibrer les logiciels de comptabilité, payes, communication (achat de nouvelles fonctionnalités en relation avec le développement des compétences en interne) et maintenir à jour le parc informatique (ordinateurs, licences diverses).

Sur les quatre années à venir, un nouveau plan pluriannuel est proposé (p.j. en annexe) qui concerne des matériels scéniques, du mobilier, des logiciels spécifiques (gestion, billetterie), du matériel informatique & le remplacement des véhicules.

Budget d'éducation artistique et culturelle : autour de 8% du budget général

Depuis 2018, ces postes ont pris une ampleur nouvelle au cours de la CPO, en relation avec un volume d'actions et des partenariats beaucoup plus élevé. Si le ratio global reste à l'avenir stable avec un taux moyen de 8,13% du budget global sur la période 2022-2026, la réalité du travail demandé à l'équipe a augmenté et nous devons être vigilants quant à cet équilibre activité et besoin en RH.

Il est pertinent de rappeler l'importance cardinale des subventions fléchées de la part des partenaires institutionnels qui s'élèvent sur 2022-2026 à une hauteur prévisionnelle annuelle moyenne de 166 K€ en volume et de 6,53% du budget global et qui couvrent la quasi-totalité des actions. Notons enfin que les aides triennales (résidences territoriales et programmation DRAC/hors les murs) ont été reconduites de 2022 à 2024 et que cet apport est indéniablement essentiel à la poursuite du projet, car le Trident ne peut assumer seul cette programmation et cette action culturelle loin de ses plateaux. L'existence de cet axe d'activité assure certes un rayonnement local à la structure, mais représente surtout un symbole fort de l'élargissement des publics et de l'accès à tous à l'art et la culture.

Budget de communication : autour de 3% du budget général

Depuis 2018, la politique de communication du Trident a évolué au cours de la CPO se concrétisant entre autres par de nouveaux supports, un nouveau format de brochure. Cela étant, pour les quatre années à venir, la ligne éditoriale reste à améliorer (rédactionnels, réseaux sociaux, identité visuelle, ...). En effet, la visibilité de la structure à l'échelle nationale est ressentie comme insuffisante, face à un enjeu très clair pour une scène labellisée très excentrée sur le territoire.

Les produits

- **Les recettes propres**

Comme dans toute structuration budgétaire d'équipement culturel similaire à celui du Trident (notamment les scènes nationales), les recettes propres sont constituées par deux postes principaux que sont la billetterie et les recettes de prestations (recettes des partenariats, locations de salles, etc.)

La billetterie : autour de 9% du budget général

La gestion de la billetterie a été perturbée par deux saisons de crise sanitaire. Les pertes de recette ont été compensées par les aides au paiement de l'Etat, mais il reste à garantir que leur niveau en 2018 peut devenir un objectif pour la nouvelle CPO (9 à 10% du budget général). Nous restons prudents à ce stade du budget prévisionnel général. En ce sens, les prévisions de billetterie sont estimées à 188 K€ en 2022 pour atteindre un niveau de 225 K€ fin 2026, soit une progression de + 19,6 % et un ratio de 9,32% du budget global.

Les ressources diverses (dont le mécénat) : autour de 7% du budget général

Comme énoncé en amont, Le Trident facture à plusieurs partenaires, dont les établissements scolaires conventionnés, des prestations artistiques non couvertes par les subventions fléchées et loue ses espaces de plateau aux associations, hors accords particuliers avec la Ville de Cherbourg. Ces recettes se sont écroulées pendant la crise sanitaire et nous ne constatons, et ce depuis avril 2022, qu'une faible reprise.

Les emplois aidés au Trident donnent lieu à des versements d'aides à l'emploi de l'Etat (apprentissage) et une quote-part des subventions d'investissement est réintégrée au budget annuel au même rythme que les dotations aux amortissements issue des investissements liés.

Enfin, le mécénat constitue également une ligne budgétaire des recettes propres : en 2022, deux mécènes historiques accompagnent le Trident. Malgré une baisse temporaire de son apport entre 2019 et 2020, la société Lecaux a renouvelé clairement son soutien à hauteur de 10000€/saison et Le Crédit Mutuel soutient également le Trident sur le même montant.

Par ailleurs, il sera nécessaire dans les prochaines années de requérir le soutien de nouveaux partenaires afin que la part de ressources propres du Trident progresse au regard des subventions d'équilibre et d'assurer la viabilité financière.

Les subventions d'équilibre : autour de 76 % du budget général

Ville de Cherbourg : **938.708 €** auxquels s'ajoutera le coût du transfert de charges sur le poste de régisseur plateau à hauteur de 42 K€ pour atteindre dès 2023, 980 708 €

Drac Normandie : **525.000 €** (+ 129.550 € de subventions fléchées en 2021) et une prévision complémentaire de + 25 K€ en soutien à la création de poste du secrétariat général

Région Normandie : **180.000 €** qui a opéré une augmentation en 2022 de 15 K€ en soutien à la création de poste du secrétariat général

Département de la Manche : **134.000 €** (des échanges très constructifs avec le Département de La Manche laissent entrevoir une augmentation de 10 K€ de la subvention et ce en lien avec la création du poste de secrétaire général(e).

Ces subventions d'équilibre ont permis sans nul doute au Trident de traverser la crise sanitaire sans dommage, et d'assurer notamment l'indemnisation de tous les artistes impactés par les annulations de représentation et de permettre d'assumer le niveau de rémunération

Toutefois, le Trident, comme de très nombreuses structures culturelles, est sujet à un effet ciseau :

- Augmentation automatique de la masse salariale d'au minimum 0,5 % par an, tout en constatant que l'inflation reprenant, la négociation annuelle des salaires va devenir un enjeu crucial.
- Niveau constant des subventions de fonctionnement de nos partenaires (hors création du poste de secrétaire général(e))

Evolution des ratios

- o Situation en 2022

Les ratios principaux sont donc aujourd'hui les suivants :

Théâtre en ordre de marche :

46,78 %

Dont Masse salariale : 37,96 %

Dépenses de fonctionnement : 8,83 % du TOM (budget réduit à son strict minimum)

Activités :

53,22 %

Réparti comme suit :

Budget artistique : 76,71 %

Action culturelle : 18.69 %

Communication : 4,61 %

Ressources propres : 10,65 % (état exceptionnel en 2022 dû à la reprise des subventions non utilisées en 2020 & 2021 via la création et la reprise des fonds dédiés)

Financement des partenaires :

Subvention d'équilibre : 76,23 %

Subventions fléchées : 13,12%

OBJECTIFS

Sur les quatre années à venir, les objectifs à atteindre sont les suivants :

Théâtre en ordre de marche : 58,93 %

Dont Masse salariale : 48,42 %

Dépenses de fonctionnement : 10,51 % du TOM (budget réduit à son strict minimum)

Activités :

41,07 %

Réparti comme suit :

Budget artistique : 76,33%

Action culturelle : 17,92%

(19,45 % si on affecte sur le budget artistique le salaire des 2 chargées « action culturelle »)

Communication : 5,75 %

Ressources propres : 16,33 %

Financement des partenaires :

Subvention d'équilibre : 75,48 %

Subventions fléchées : 8,19%

A moyen terme, il nous est impossible du fait du passé et d'une augmentation automatique minimale des salaires de 0,5 %/an d'obtenir pour le TOM un ratio de moins de 58 % en 2026. Ce fait résulte expressément du coût salarial engendré par la création du poste de secrétaire général/e et du transfert des charges relatives à l'embauche d'un régisseur plateau.

De même, du fait d'un budget artistique constant, et malgré des signes très encourageants, on peut difficilement imaginer des recettes en fonds propres à hauteur de 20 %.

- La nouvelle communauté d'agglomération Le Cotentin n'est pas financeur du Trident. Or, notre projet s'inscrit profondément sur ce territoire et plus particulièrement sur les zones dites « blanches » (Val de Saire principalement). Si la communauté d'agglomération n'a pas retenu la compétence culturelle, il nous semblerait toutefois justifié qu'elle s'interroge sur le financement de la scène nationale au titre des équilibres territoriaux entre espaces urbains et ruraux et des politiques d'accompagnement des publics les plus fragiles et les plus éloignés.

- Les ressources propres

Le développement des ressources propres s'appuiera principalement sur :

Les recettes de billetterie avec une croissance escomptée de + 19,6 % avec 225 K€

Les recherches de financements locaux ou nationaux (aides à l'emploi, à la diffusion de spectacles, aux projets)

Le mécénat

Le Crédit Mutuel et l'imprimerie Lecaux ont validé en 2022 leur soutien (10.000 € chacun) au titre de notre action sur Cherbourg-en-Cotentin.

Des démarches sont entreprises pour un mécénat soutenant notre action sur les territoires ruraux avec un montant de recettes de mécénat attendues à 37K€ en 2026 et la création d'un club d'entreprises. Un mécénat basé sur le principe de la proximité tissant un liant fort avec le territoire.

3) Les moyens matériels

La façade du théâtre est rénovée. C'est un beau travail qui met en valeur le bâtiment et sa statuaire. Un éclairage extérieur a été mis en place, valorisant ainsi le bâtiment. Nous regrettons de n'être pas parvenus à faire accepter par l'architecte la transformation des trois portes centrales en portes vitrées. Une proposition intermédiaire a été trouvée.

Nous sommes confrontés à une absence totale d'affichage, de communication et de signalétique devant le théâtre à l'italienne. Nous devrions rencontrer prochainement les services de la ville pour réexaminer cette question.

La question du chauffage du hall et de l'espace billetterie **n'est qu'en partie réglée** par l'installation de rideaux d'air chaud (très bruyants donc peu utilisables) situés aux trois entrées.

Depuis la réhabilitation, il est impossible d'avoir une température constante et correcte sur le plateau.

Les surfaces dédiées au travail administratifs (bureaux) sont insuffisantes au regard du nombre de salariés.

Si le fait de disposer de trois salles constitue le projet initial du Trident, permettant notamment des actions simultanées (accueil, résidence, action culturelle) et une offre de 34.000 places, la fermeture de La Butte a posé et posera jusqu'en septembre 2024 de réels problèmes.

Fermée dès le début de la CPO, cette salle n'a donné lieu à aucune compensation en termes de plateau. Le Trident a pu négocier en bonne intelligence avec la direction de la Brèche pour présenter une grande forme par saison, et la Ville a été conciliante concernant le nombre de mise à disposition aux associations.

Du fait de l'étroitesse des plateaux, nous ne sommes pas en capacité d'accueillir les grandes formes contemporaines du spectacle vivant. Le théâtre à l'italienne dispose d'une ouverture au cadre de 8,50 m (sachant que les grandes formes nécessitent généralement une ouverture au cadre minimum de 14m/15m), nous sommes donc face à des difficultés structurelles. Seule la salle Le Vox (quoique la hauteur sous perches de 5,30 m pose aussi problème) permettrait d'accueillir des formes plus ambitieuses mais sa jauge de 240 places génère automatiquement un déséquilibre financier.

La ville de Cherbourg en Cotentin a fait le choix de l'architecte pour réhabiliter le Théâtre de la Butte. Cette réhabilitation est ambitieuse. Les travaux devraient démarrer en septembre 2022 pour se terminer en début d'année 2024. Le réassort du matériel technique de La Butte n'est à ce jour pas officiellement décidé. Nous soulignons donc que l'absence de matériel technique en quantité suffisante impliquerait des temps importants de transport de matériel d'une salle à l'autre, ceci générant des coûts de personnel technique supplémentaires.

Enfin, on ne peut que constater qu'il manque sur le territoire du Nord Cotentin une salle de spectacle de 700/800 places en capacité d'accueillir les grandes formes contemporaines du spectacle vivant (théâtre, danse, concert, etc...). Aujourd'hui, les formes ambitieuses du spectacle vivant (qu'elles soient issues du secteur subventionné ou du secteur privé) ne peuvent être représentées qu'à Caen, distante d'1h30 de Cherbourg. C'est un réel handicap en termes de service et d'attractivité pour un territoire qui compte plus de 180.000 habitants.

OBJECTIFS

Installer/réparer dans le hall du théâtre à l'italienne un chauffage permettant à la billetterie d'y accueillir le public toute l'année.

Cloisonnement du 1^{er} étage et de l'espace dit « billetterie rue Collard » pour une transformation en bureau afin de gagner de la surface d'espace de travail

Mener de toute urgence une réflexion avec la ville pour identifier en extérieur le Trident et ses salles : Installer des kakémonos sur les façades du Tribunal (Italienne), de la salle Le Vox, du Théâtre de La Butte, signalétique routière, panneaux d'affichage sur le parvis de l'italienne, etc...

Être associé à une réflexion autour de la création d'une salle de spectacle moderne et adaptée pour le Nord Cotentin afin d'y accueillir les grandes formes du spectacle vivant.

Définir précisément ce qui relève de l'investissement ville de Cherbourg et « chantier théâtre de la Butte » pour le mobilier hall d'accueil/loges et le matériel technique (voir détail en pièce annexe).

Présenter un plan pluriannuel d'investissement 22/26 (voir détail en pièce annexe) : à noter que les dotations aux amortissements n'ont pas été estimées dans le budget de fonctionnement à ce jour car nous avons besoin de connaître les financements précis et les dépenses réellement engagées avant d'alourdir trop fortement ce budget de fonctionnement.

– ANNEXE II –
MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 7 est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par l'association comme prévu par l'article 12 fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Objectifs de la structure au regard du cahier des charges	Indicateurs	Cibles				
OBJECTIFS METIERS						
Engagement artistique et accès aux œuvres Le chapitre développé dans le projet figurant en annexe I de la convention détaille les orientations de la programmation (équilibre entre les disciplines, esthétiques mises en avant, part dédiée à l'enfance et la jeunesse) et les rythmes de présentation des œuvres dans et hors les murs (programmation régulière, temps forts, programmation Ce décentralisée) ainsi que les modes de soutien aux artistes et à la création de leurs œuvres, en soulignant, le cas échéant, l'attention particulière à la création dédiée à l'enfance et à la jeunesse. Sont également précisés, le cas échéant, les noms des artistes que la directrice ou le directeur associera à la mise en œuvre de son projet ainsi que les modalités de cette association. En fin de convention, l'auto-évaluation présente un bilan détaillé, reprenant l'ensemble de ces points.						
Proposer chaque saison une programmation pluridisciplinaire dans et hors-les-murs	Pour toutes les scènes : <u>Saison :</u> -Nb de spectacles : - de représentations :	Saison	2022/2023	2023/2024	2024/2025	20252026
		-Nb de spectacles :	50	50	50	50
			150	15	150	150
		-Nb de représentations :				
		-Nb concerts :				

<p>Développer une présence artistique sur le territoire et dans les réseaux professionnels à travers une diversité de partenariats</p>	<p>Présence d'artistes au travail Hors-les-Murs : - NB d'actions à l'échelle de : ville siège, agglo, dpt, région, national, étranger</p> <p>Diffusion hors-les-murs : - Nb de spectacles :</p> <p>- Nb de partenaires à l'échelle : ville siège, agglo, dpt, région national, étranger :</p> <p>- NB de représentations :</p>	<p><u>Saison</u> <u>Diffusion hors-les-murs :</u> -Nb de spectacles :</p> <p><u>Tournées :</u> -Nb de partenaires :</p> <p>-Nb de représentations :</p>	6	6	6	6
			10	10	10	10
			30	30	30	30
			35	35	35	35
			6	6	6	6
<p>Proposer aux enfants et aux jeunes une offre adaptée</p>	<p>- Nb de représentations scolaires : - Nb de spectacles dédiés à l'enfance et la jeunesse :</p>	<p>Saison Nb de repr. scolaires : -Nb de spectacles dédiés à l'enfance et à la jeunesse :</p>				
<p>Mettre en œuvre des actions permettant de favoriser l'accès à la programmation aux personnes en situation de handicap</p>	<p>- Part de la programmation adaptée aux personnes en situation de handicap (= nombre de spectacles et de représentations prévoyant des systèmes d'audio-descriptions, programme en braille, LSF, etc) :</p>		0	1	1	2

Accompagner le travail de recherche et de création des artistes en cohérence avec le projet artistique et culturel	<ul style="list-style-type: none"> - 1/ Budget affecté au soutien aux artistes : <ul style="list-style-type: none"> . dont apport en numéraire pour la production et la coproduction : . dont apport en numéraire pour l'accueil en résidence : variable. dont apport en industrie - 2/ Nb d'équipes soutenues : <ul style="list-style-type: none"> Productions déléguées : Coproductions : dont équipes de la région : dont enfance jeunesse : - 3/ Nb d'équipes soutenues exclusivement en industrie (locaux, personnel, dont équipes de la région : - 4/ Part des spectacles produits / coproduits / pré-achetés présentés dans la programmation : 	<ul style="list-style-type: none"> 1/-Budget de production : Année : Saison 2/-Nb équipes soutenues : <ul style="list-style-type: none"> -Production déléguée : -Coproductions : -Dont équipes de la région : -Dont enfance jeunesse : 3/-Nb d'équipes soutenues exclusivement en industrie : 4/-Part des spectacles produits/coproduits/préachetés : <ul style="list-style-type: none"> -dont équipes de la région : 	50000	50000	50000	50000			
			5	5	5	5			
			5	5	5	5			
			1	1	1	1			
			2	2	2	2			
			30 à 40%	30 à 40%	30 à 40%	30 à 40%			
			10%						
			Assurer les conditions d'accueil d'artistes pour l'accompagnement de leur travail de création et leur rencontre avec les populations	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de journées d'artistes au travail : <ul style="list-style-type: none"> -dont part des artistes "associés" : -dont part des artistes de la région : 	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer	<ul style="list-style-type: none"> 21 jours pour les compagnies 7 jours pour les associés 7 jours pour cles régionales 			

Engagement culturel, territorial et citoyen

Ce chapitre développé dans le projet figurant en annexe I de la convention expose les stratégies proposées pour diversifier les publics et encourager la participation et la contribution des populations au projet de la structure. Il précise les temps et modalités d'ouverture des lieux aux publics au delà de la programmation. Il détaille les modes de construction de la connaissance des publics et, en regard, les priorités en matière de politique des publics, la politique tarifaire et le contenu des partenariats mis en œuvre permettant de développer une éducation artistique et culturelle en direction des enfants et des jeunes, d'encourager et qualifier la pratique amateur et de proposer aux populations les plus éloignées de la culture des temps de rencontre avec les artistes et les œuvres. Compte-tenu de l'évolution des pratiques numériques des artistes et des populations, la convention pluri-annuelle comporte un focus sur la stratégie qualitative concrète et détaillée sur la prise en compte du numérique en terme de programmation, d'action culturelle (connaissance du public/relation au public), de communication et de formation de l'équipe.

En fin de convention, l'auto-évaluation présente un bilan détaillé, reprenant l'ensemble de ces points.

		2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Encourager les populations dans toute leur diversité à fréquenter la scène nationale	Spectacle vivant :	Saison	32500	32500	32500
	- Fréquentation des spectacles payants :	-Fréquentation :	24000	24000	24000
	-dont hors-les-murs :	-	2400	2400	2400
	-cibles pour les jeunes scolarisés :	-jeunes scolarisés :	6000	6000	6000
	-cible pour les jeunes (tarif jeune) :	-jeunes scolarisés :	1800	1800	1800
	- Nb et fréquentation des autres rdv de la programmation :	Saison	500	500	500
	-présentation de saison :	-nb de participants :	800	800	800
		-Nb de participants :			
Concevoir une politique tarifaire adaptée aux réalités économiques et sociales des populations du bassin de vie		Saison			

	- Prix moyen maximum Tarif A : Tarif B : Tarif C : Tarif D : Prix moyen du billet :	Tarif A: Tarif B: Tarif C: Tarif D: Prix moyen du billet :10,76€				
Concevoir des programmes d'action culturelle avec le milieu scolaire et la petite enfance	-nb d'établissements scolaires partenaires par degré : -maternelle : -primaire : -collège : -lycée : -nb d'actions de formation pour les enseignants : -nb d'enseignants concernés : -nb d'établissements d'enseignements supérieur :	Saison	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
		-maternelle :	4	2	2	2
		-primaire :	2	1	1	1
		-collège :	8	8	8	8
		-lycée :	0	0	0	0
		-Formation enseignant :				
		Nb enseignants :	2	2	2	2
		-Enseignement sup :	480	480	480	480
-Nb bénéficiaires : (Scolaires hors jumelages, RTT, options) :	20	20	20	20		

			<p>2 jumelages en moyenne par saison 3 à 4 options</p> <p>Environ 120 par saison</p>			
	<p>-nb de bénéficiaires des actions : -nb d'établissements d'accueil de la petite enfance partenaires : -centres de loisirs : -nb de bénéficiaires des actions :</p>	<p>Centre de loisirs : -Nb bénéficiaires : -Nb de jumelages : -Nb d'options :</p>				
Concevoir des programmes d'actions permettant aux populations éloignées de la culture une rencontre avec les artistes et les œuvres	<p>actions :</p> <p>-nb de structures partenaires dans le domaine : - hospitalier/médico-social : - social : - de la justice : - du handicap - du monde du travail :</p> <p>- nb de bénéficiaires des actions dans chaque domaine :</p>	<p>- hosp/médico-social : -social : -justice : -Handicap : -monde du travail : -nb de bénéficiaires dans chaque domaine :</p>	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
			1	1	1	1
			15	15	15	15
			2	2	2	2
			2	2	2	2
Encourager et qualifier la pratique artistique des amateurs	<p>- partenariats avec les acteurs de pratiques amateurs du territoire: - projets associant amateurs et artistes professionnels y compris projets participatifs :</p>	<p>Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer mais d'un focus dans la convention</p>	1 projet participatif par an mêlant amateurs & professionnels			

Développer les services aux populations et aux artistes à travers les médias numériques	Ne fait pas l'objet d'indicateurs quantitatifs a priori mais d'un exposé stratégique	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer mais d'un focus dans la convention	- Projet I dance sen 2022/2023			
Définir un budget en cohérence avec l'ambition du programme d'action culturelle	- Part des moyens affectés à l'action culturelle sur le budget global		2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
			286100	206628	184578	178248

Engagement professionnel

Ce chapitre développé dans le projet figurant en annexe I de la convention fait état des stratégies mises en places avec les réseaux de création, de diffusion et de formation pour :

- . le repérage des artistes émergents ou en voie de professionnalisation et les formes d'accompagnement pour leur développement professionnel et le soutien à leurs créations
- . une démultiplication des soutiens apportés aux créations et à leur diffusion (accueils/tournées partagés, montage et réalisation de projets structurants avec des structures du réseau et/ ou d'autres réseaux...). Sera également mise en lumière l'action de la scène nationale en matière de mise à disposition de locaux, prêts de matériel, de conseil aux artistes et aux professionnels...). En fin de convention, l'auto-évaluation présente un bilan détaillé, reprenant l'ensemble de ces points.

Augmenter le potentiel de soutien aux créations et à leur diffusion	- Nb de spectacles co-accueillis :	-Nb de spectacles co-accueillis :	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
			2	2	2	2

OBJECTIFS FINANCIERS ET MANAGERIAUX

Ce chapitre développé dans le projet figurant en annexe I de la convention comporte une projection en matière budgétaire, en fonctionnement et en investissement, sur la durée de la CPO. Il établit un programme de travaux et de renouvellement de matériel auquel est adjoint un calendrier prévisionnel de réalisation. Conformément au cahier des charges des scènes nationales, la convention d'occupation des locaux figure en annexe de la CPO. Sur le plan de la gestion des ressources humaines, il détaille les stratégies de management de l'équipe en adéquation avec le projet. Un bilan social simplifié est produit annuellement, comportant un volet spécifique à l'application de la parité.

En fin de convention, l'auto-évaluation présente un bilan détaillé, reprenant l'ensemble de ces points.

			2022	2023	2024	2025
Tendre vers un équilibre entre budget de fonctionnement structurel et budget d'activités	- Charges fixes de fonctionnement (TOM) / budget global :	TOM :	1 335 K€	1 379 K€	1 395 K€	1 409 K€
		- Charges artistiques / budget global :	1 184 K€	861 K€	765K€	756
		prévisionnel : Charges artistiques (hors frais de communication) 40.58% Avec frais de communication				
Fixer un niveau de recettes propres adapté aux caractéristiques de l'outil et la réalité économique et sociale des populations du territoire	- Part des recettes propres / budget global :	prévisionnel	10.65	14.45	15.50	16.33
		Part recettes propres/budget :				
Répondre à l'évolution des techniques, des métiers et des pratiques artistiques et culturelles	- Elaborer une stratégie de formation sur la durée de la convention	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer mais d'un focus dans la convention	Cf. plan de formation			

Veiller au bon fonctionnement de l'équipement pour la bonne mise en œuvre du projet artistique et culturel en prenant en compte la dimension d'éco-responsabilité	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer mais d'un focus dans la convention	RSE > Cf. Annexe PAC Droits culturels > Cf. Annexe PAC
Apprentissage / stagiaires	Prise en charge d'apprentis, de stagiaires au sein de l'association	Apprentis Stagiaires / alternance :	1 apprenti / 2 à 3 stagiaires par an

OBJECTIFS TRANSVERSES			
Parité			
1/ des œuvres		Ratio saison	37 à 40% d'œuvres de femmes
- produites/coproduites			
- présentées			
2/ des artistes accompagnés			
3/ des autres métiers artistiques et techniques			
4/ des publics			65% en moyenne de femmes / 35 % d'hommes
1/ accès aux moyens			
- de travail		Ratio saison	40% d'artistes femmes dans la programmation
- de production			
2/ programmation			
3/ postes à responsabilité			
4/ égalité de rémunération			Oui – entre même groupe de cadre (en comparaisons avec les niveaux de responsabilités / 4 Femmes cadres & 3 Hommes cadres (tout groupe confondu)
1/ Droits culturels			
2/ Accueil et accompagnement de la création des artistes ultramarins			Cf. Annexe PAC

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Publié le 06/10/2022



ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_243-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Publié le 06/10/2022



ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_243-DE

**BUDGET GLOBAL PRÉVISIONNEL DU PROJET
2022/2026**

ANNEXE IV DROITS CULTURELS

En adhérant à cette démarche, le Trident, scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à poursuivre la mise en œuvre des droits culturels tant au sein de sa structure que dans la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

Une démarche de construction avec la Région doit respecter les étapes suivantes

- Etablissement d'un état des lieux des pratiques et actions déjà menées par la structure ou en développement
- Identification des actions prioritaires visées par la structure, en adéquation avec les objectifs fixés par la Région
- Rédaction des objectifs opérationnels et des principales actions à développer pour les atteindre,
- Définition des indicateurs et des modalités d'évaluation.

▪ **Axes prioritaires**

La Région et le Trident, scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin rappellent les 10 engagements de la déclaration-charte des actrices et acteurs culturels de Normandie (annexée à la présente convention) qu'elles ont signée et dont les objectifs sont : « Agir en faveur de l'accessibilité, de la diversité et de la parité c'est permettre à toutes et à tous – sans aucune distinction de sexe, d'origine géographique, socio-culturelle, ethnique ou religieuse, d'âge, d'orientation sexuelle, de genre, de handicap, de langue etc. – d'accéder à l'offre et à la pratique culturelle dans une juste et nécessaire égalité. »

La Région et le Trident, scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin conviennent des axes prioritaires, mais non exclusifs, de leurs engagements en faveur des droits culturels:

- l'égalité femme-homme
- l'accès aux œuvres et à la pratique artistique et culturelle
- l'équité territoriale
- la diversité culturelle

Le Trident, scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin se positionne sur l'ensemble de ces objectifs tout en identifiant ses objectifs opérationnels propres dans la cadre de son projet artistique et culturel et de son implantation territoriale.

▪ **Engagements en faveur des droits culturels**

Les axes forts de l'engagement du Trident, scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin en direction des droits culturels et des territoires sont les suivants :

– ***l'accès aux œuvres et à la pratique artistique et culturelle***

Le Trident souhaite élargir son public et aller à la rencontre des publics qui ne fréquentent pas spontanément le théâtre par des partenariats et des relais nouveaux en s'appuyant sur les structures socioculturelles de Cherbourg-en-Cotentin et mettre en place des présentations de saison dans différents quartiers de la ville. Aussi, fidèle à notre volonté d'élargissement des publics, nous développerons une proposition de spectacles hors les murs dans différents quartiers de la ville et en partenariat avec les structures culturelles, socioculturelles et sociales cherbourgeoises.

– *L'équité territoriale*

Le Trident est ancré sur un territoire, terre de contrastes, où vivent des populations, pour certaines aisées, parfaitement intégrées socialement et adeptes du fait culturel et pour d'autres, habitant souvent dans des zones dites « blanches », très éloignées des propositions de la scène nationale et connaissant des difficultés sociales et économiques importantes.

Spectateurs convaincus, scolaires, enfants, adolescents, adultes, public éloigné de la culture, salariés, demandeurs d'emploi, retraités, nous développons un projet pour que chacun trouve place au Trident.

L'action hors les murs, projet emblématique du Trident, qui répond à un réel besoin territorial, s'invente et se développe depuis 2017, grâce au partenariat privilégié avec la DRAC Normandie et la DGCA dont les dispositifs de financement permettent à l'équipe du Trident d'être réellement force de proposition. Des soutiens sont également portés par le Département de La Manche au titre des PEAC.

Les portes du Trident s'ouvrent vers les territoires ruraux et associent progressivement les publics.

Comment engager avec les habitants de ces territoires une aventure artistique et culturelle ? Que la rencontre entre artistes et habitants puisse se faire simplement et naturellement. Qu'il devienne évident, simple et facile de prendre un bus pour rejoindre Cherbourg un soir de spectacle. Que l'équipe du Trident (relations publiques, techniciens) puisse se sentir chez elle dans cette petite salle des fêtes ou dans cette médiathèque ?

1. *Egalité Femme-Homme*

⇒ ***Objectif opérationnel N°1 : assurer la parité femme-homme au sein de la structure***

Le Trident, scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à tendre à la parité femme-homme au sein de son personnel, de la direction, des instances de gouvernance, des comités de programmation et de sélection.

Le Trident, scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin s'engage dans ses processus de recrutement au respect de la mixité et à l'égal accès aux femmes et aux hommes à la fois aux postes proposés et aux différents niveaux de responsabilité.

Cette volonté d'équité se traduit, en particulier, par une communication non stéréotypée des offres d'emplois et par une attention très particulière à respecter cette neutralité lors des entretiens d'embauche. Elle se traduit également par une vigilance à l'équité dans les prises de paroles lors des différentes réunions.

Situation et objectifs de la structure :

Au sein de la structure, la composition de l'équipe en 2022 compte 15 femmes et 7 hommes.

- *objectif de féminisation de l'équipe technique (engagement d'une technicienne plateau en alternance, recrutement prioritaire d'une femme au poste de régisseur plateau)*
- *Rééquilibrage de l'équipe RP/COM en engageant prioritairement, à compétences égales, un homme au poste de secrétaire général*
- *Vigilance et « pédagogie » auprès du personnel pour que les journées « enfant malade » ne soient pas exclusivement pris par le personnel féminin.*
- *Mise en place en lien avec le CSEC d'un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant*

Parité Femme-Homme au sein de la structure	2022 F / H		2023 F / H		2024 F / H		2025 F / H	
	Effectif total	15	7	15	8	15	8	15
Direction (cadre)	1	2	1	2	1	2	1	2

Au sein de la structure, effectif et rémunérations Femme homme :

Rémunérations moyennes mensuelles Femme / Homme	2022 F / H		2023 F / H		2024 F / H		2025 F / H	
	Effectif global	31970	20151	-				
Direction (cadre)	4233	9800	-					
Equipe technique	1520	7855	-					
Communication, relation au public	17384	-	-					
Administratif	8832	2206	-					

⇒ **Objectif opérationnel N°2 : assurer la parité femme-homme au sein du projet artistique et culturel, avec un juste partage des moyens de production**

La structure est soucieuse d'assurer une visibilité importante aux femmes dans sa programmation : au sein de l'équipe artistique : auteures, compositrices, metteuses en scène, chorégraphes, cheffes d'orchestres, solistes, musiciennes, comédiennes, danseuses etc....

Nous portons une attention à la présence des artistes femme sur nos plateaux.

En 21/22, un parcours femme (Françoiz Breut/Yseult) autour de la chanson française a été proposé ainsi qu'un concert de musique contemporaine autour des compositrices d'aujourd'hui (Trio Sora/Camille Pepin), sans compter les metteuses en scène et chorégraphes accueillies Julia Vidit, Aymeline Alix, Ingvild Aspeli, Gaëlle Bourges...

Nous accueillerons prochainement un nouvel artiste associé et ce sera une femme metteuse en scène.

Nous avons une grande fidélité avec des créatrices : Gaëlle Bourges, Ingvild Aspeli, Julia Vidit, Aymeline Alix, Anna Emilie Maillet, Solène Briquet ...

Notre mission de transmission du patrimoine « grève » quelque peu nos statistiques du fait de la programmation d'auteurs ou compositeurs classiques (Molière, Sophocle, Tchekhov, Schumann, Beethoven, etc...).

De même, nous accueillons en partenariat avec la Brèche, Pôle national des arts du cirque, au moins 6 ou 7 spectacles par saison, or ces spectacles sont majoritairement écrits et mis en scène par des hommes.

(à noter qu'une très grande majorité des responsables de production est féminine)

Répartition Femme / Homme au sein de la programmation artistique	2022 F / H		2023 F / H		2024 F / H	2025 F / H
	Auteurs, compositrices, chorégraphes..	17	32	18	30	Pas de visibilité à ce stade sur la programmation
Direction artistique : mise en scène, direction musicale, scénographie.. / Moyens de productions	20	42	20	29	Pas de visibilité à ce stade sur la programmation	
	70 K€	110 K€	40 K€	35 K€		

⇒ **Objectif opérationnel N°3 : assurer la représentation, la visibilité des femmes et la valorisation du matrimoine**

Le Trident, scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin reste vigilant pour agir sur les représentations collectives et porte une attention à l'égalité femmes-hommes dans tous les supports de communication, visuelle, événementielle...

Description des actions menées et objectifs choisis par la structure :

Nos supports de communication ne sont quasiment jamais porteurs d'un personnage où l'on pourrait reconnaître un homme ou une femme. Il s'agit plutôt de visuels liés au territoire. Quand cela peut être le cas, (à travers le dessin) nous nous attachons à donner une sensation de multitude et hommes et femmes sont représentés de façon équilibrée. De même, dans ces visuels, la notion de diversité est abordée à travers la présence de couleurs de peaux différentes.

Sans en faire un axe prioritaire de nos saisons, la question du genre et plus particulièrement la place des femmes dans la société est présente assez régulièrement. Le choix est avant tout artistique plutôt que politique (Hen de Johnny Bert, Ismène fait le point de Laurent Hatat, Camarades des Maladroits, Histoire(s) de France d'Amine Adjina, etc...).

Visibilité, représentativité des femmes	2022	2023	2024	2025
Thématiques/contenu artistiques luttant contre les discriminations liées au sexe ou au genre	Hen/Genre Trió Sora/Discrimination Histoire(s) de France/Discrimination A mon seul désir/Discrimination Camarade/Discrimination Toute Nue/Discrimination		Dracula/Ingvild Aspell/Violence sexuelles Ismène fait le point/L. Hatat/Discrimination CHIEN.NE/GroupeChiendent/Egalité HF	
Nombre	6		3	
Illustrations, photographies, iconographies sur support de communication	Sans objet			

2. Accès à l'offre et à la pratique culturelle et artistique

Objectifs stratégiques :

Accueillir tous les publics sans distinction, dans une volonté d'ouverture, de partage et de diversification en œuvrant à la réduction de ce qui peut constituer un empêchement à la pratique culturelle (physique, psychologique, géographique, social, culturel, linguistique...)

⇒ **Objectif opérationnel N°4 : faciliter l'accès physique et cognitif des personnes en situation de handicap quelles que soient leurs capacités motrices, sensorielles, cognitives, intellectuelles ou psychiques**

Actions et objectifs de la structure :

Toutes nos salles sont accessibles aux personnes en situation de handicap en fauteuil et disposent de boucle magnétique.

Notre site internet est adapté aux déficients visuels.

Des pictogrammes sont présents dans le hall du théâtre et de l'administration pour faciliter l'accès des déficients visuels

De par nos différents projets d'actions culturelles, nous accueillons régulièrement des handicapés mentaux.

Selon les saisons, nous développons des projets dans le cadre de Culture Santé, plus particulièrement avec la Fondation Le Bon Sauveur (site de Cherbourg et Picauville).

Nombre et nature des actions et équipements en direction des personnes en situation de handicap	2022	2023	2024	2025
Travaux d'accessibilité et aménagement : nature, nombre, montant.			Dans le cadre de la réhabilitation du Théâtre de la Butte une attention particulière est portée à l'accueil des personnes en situation de handicap. (10 emplacements PMR et boucle magnétique côté salle ; loges, scène et coursives accessibles PMR)	
Nombre de places accessibles en fauteuil roulant	Italienne : 11 emplacements PMR Vox : 6 emplacements PMR		Italienne : 11 emplacements PMR Vox : 6 emplacements PMR	
Nombre et type d'équipement pour malentendant (boucles à induction numérique, d'amplification...)	Nous disposons d'une boucle magnétique au théâtre à l'italienne. Il n'y a pas d'installation pour malentendant au Vox		une boucle magnétique au théâtre à l'italienne. pas d'installation pour malentendant au Vox	
Nombre de représentations accessibles en audio description ou en LSF	0		0	

Nombre de jours de formation du personnel pour l'accueil et la médiation	0 mais le Trident envisage de s'inscrire aux rencontres proposées par l'Odia	Le Trident envisage de s'inscrire aux rencontres proposées par l'Odia
Référent handicap au sein de la structure	Le Trident n'a, à ce jour, pas de référent handicap. Ce pourrait être un objectif à court terme.	Objectif de désignation d'un référent handicap
Site internet et/ou outil numérique adapté ou équipement en direction d'un public mal- et non-voyant (pour audio description, gilet vibrant, maquette tactile, supports en braille, signalétique...	OUI	OUI
Nombre d'actions/ jours en direction des publics en situation de handicap	2 actions : 27H + visite du théâtre et du musée- parcours 3 spectacles = 15 personnes 18H + 1 spectacle = 10 personnes	Ces actions seront définies ultérieurement
Nombre de spectateurs en situation de handicap	Une petite centaine sur toute une saison	Une petite centaine sur toute une saison

⇒ **Objectif opérationnel N°5 : faciliter l'accès au public empêché pour des raisons culturelles, économiques et sociales**

Action sur la tarification

Actions et objectifs de la structure :

D'une manière générale, nous avons mis en place une politique tarifaire très attractive.

L'un de nos objectifs est de favoriser la venue au théâtre des publics économiquement défavorisés.

- Mise en place d'un tarif lié au quotient familial
- Mise en place de la place à 2 € en lien avec les structures sociales du territoire, la ville de Cherbourg-en-Cotentin et le conseil départemental de La Manche

Politique tarifaire	2022	2023	2024	2025
Nombre de niveaux tarifaires	3	Aucune modification de la politique tarifaire n'est envisagée		
Prix moyen	9,00 €			
Taux maximal de réduction	Place à 2 €			

Nombre d'abonnements à tarif réduit	144	
Premier prix et nombre de tickets disponibles	2 € (pas de limitation à ce jour)	

⇒ **Objectif opérationnel N°6 : développer des actions spécifiques et les partenariats avec les acteurs du champ social et éducatif**

Actions et objectifs de la structure :

Le Trident est un partenaire important des acteurs du champ social et éducatif du Cotentin :

- Actions régulières dans les différents établissements scolaires du premier et second degré du Cotentin (spectacles hors les murs, constitution de groupes pour une venue dans nos salles, rencontres, jumelages, EAC)
- Organisation chaque année d'une journée de réflexion en direction des professionnels du champs social et socioculturel de Cherbourg-en-Cotentin.
- Actions régulières dans les différentes structures sociales et socioculturelles de Cherbourg-en-Cotentin (spectacles hors les murs, constitution de groupes pour une venue dans nos salles, rencontres, pratiques amateurs, projet participatif)
- Un poste à 80 % est consacré au dispositif Culture Justice. Les actions s'inscrivent sur les maisons d'arrêt de Cherbourg-en-Cotentin et Coutances (spectacles, projections, rencontres, pratiques amateurs, travail sur la lecture et l'écriture, etc...)
- Certaines actions précitées se font en partenariat avec la protection de l'enfance (mineurs placés sous mandat judiciaire ou confiés par l'aide sociale à l'enfance)

Actions	En cours	Objectifs N+ 3
Type de communication spécifique (utilisation de nouveaux supports, de nouveaux visuels, ...)	Plaquettes, flyers, affiches, réseau sociaux, guide de la ville, newsletters, présentation à l'oral (rencontres)	Plaquettes, flyers, affiches, réseau sociaux, guide de la ville, newsletters, présentation à l'oral (rencontres)
Actions de médiation culturelles (type)	Présentations de saison et/ou projet Présentations de saison dans les 3 quartiers prioritaires de la ville Rencontres Visites du théâtre	Présentations de saison et/ou projet Présentations de saison dans les 3 quartiers prioritaires de la ville Rencontres Visites du théâtre
Nombre d'actions	20	15
Actions permettant la rencontre entre amateurs et professionnels	Projet participatif Pratique amateur (ateliers, stages Lectures)	Projet participatif Pratique amateur (ateliers, stages Lectures)

Nombre d'actions	17	15
Description et nombre de participants	4 rencontres cinéma = 200 2 expositions dansée = 100 10 ateliers pratique amateur = 150 1 option de spécialité théâtre = 35 3 options facultatives théâtre = 127 4 jumelages = 215 3 ateliers IUT = 50 1 projet participatif = 45	Projets définis en fonction de la saison
dont scolaires et étudiants (jeunes)	427	400

3. Equité territoriale

Objectifs stratégiques :

Agir en direction des personnes éloignées de l'offre et de la pratique artistique et culturelle, œuvrer à la réduction de la fracture territoriale, assurer une égale présence culturelle et artistique dans une approche de proximité en prenant en considération les territoires éloignés.

La structure souhaite proposer une offre artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire, renforcer les projets qui s'inscriront davantage dans une action territoriale de proximité en direction des habitants situés en zones rurales et/ou éloignés d'une offre culturelle, dans un souci d'équité territoriale.

Actions et objectifs :

Le projet du Trident s'inscrit pleinement sur le nord Cotentin. Si nos salles de spectacles sont situées à Cherbourg-en-Cotentin et que nous y présentons la grande majorité de nos spectacles, nous développons aussi un important projet sur deux territoires particulièrement isolés et peu équipés.

Il s'agit de l'axe Val de Saire qui s'étend de Sant Pierre Eglise à Saint Vaast la Hougue et l'axe RN13 (Montebourg, Picauville, Carentan).

Ce projet comprend un volet d'actions culturelles en et hors milieu scolaire, une programmation de spectacles hors les murs, la mise à disposition de bus gratuits favorisant les déplacements du public.

Sur Cherbourg-en-Cotentin et au delà de nos salles du centre ville, nous proposons des spectacles en hors les murs dans différents quartiers excentrés.

Depuis quatre ans, nous proposons sur notre site de billetterie une interface sur un site gratuit de covoiturage.

⇒ **Objectif opérationnel N°7 : faciliter la circulation des artistes et des œuvres et la mobilité des publics**

Actions mises en œuvre et objectifs de la structure :

Types et nombre d'actions pour faciliter le transport sur les lieux de diffusions	2022	2023	2024	2025
Actions sur le coût du transport	10 bus gratuits par saison			
Mesures facilitant la mobilité : transport public / privé	Site de covoiturage gratuit en lien avec le site de billetterie Programmation de 10 bus gratuits/saison			
Horaires de programmation adaptés aux transports	Impossible sur ce territoire			

⇒ **Objectif opérationnel N°8 : associer des nouveaux territoires prioritaires éloignés de l'offre et de la pratique artistique et culturelle**

Actions et objectifs de la structure :

Le Trident est attentif à ce que ses actions s'inscrivent en partie dans le cadre de la politique de la ville. Les spectacles hors les murs et actions culturelles sont présentés dans les différents quartiers prioritaires du territoire, à la fois en milieu urbain et rural.

Actions en direction des personnes éloignées géographiquement	2022	2023	2024	2025
Nombre de résidences et représentations hors les murs	30	25	25	25
Types et Nombre de lieux de diffusion hors les murs	Autour de 12 lieux par saison dont 7 sur des villages du Cotentin Et 5 structures socio-culturelle de Cherbourg-en-Cotentin	Autour de 12 lieux par saison dont 7 sur des villages du Cotentin Et 5 structures socio-culturelle de Cherbourg-en-Cotentin	Autour de 12 lieux par saison dont 7 sur des villages du Cotentin Et 5 structures socio-culturelle de Cherbourg-en-Cotentin	Autour de 12 lieux par saison dont 7 sur des villages du Cotentin Et 5 structures socio-culturelle de Cherbourg-en-Cotentin
Nombre de participants / public Hors les murs	Autour de 2.500 spectateurs	Autour de 2.500 spectateurs	Autour de 2.500 spectateurs	Autour de 2.500 spectateurs

Nombre d'actions Nombre de structures en territoire rural	7 structures en milieu rural Autour de 7 actions par saison	7 structures en milieu rural Autour de 7 actions par saison	7 structures en milieu rural Autour de 7 actions par saison	7 structures en milieu rural Autour de 7 actions par saison
Nombre d'actions Nombre de structures en quartier prioritaire de la ville	4 actions dans 3 structures des 3 quartiers en politique de la ville (Les Province, Le Maupas, Charcot/Spinel)			
Fréquentation de spectacles payants hors les murs	Autour de 2.300 spectateurs	Autour de 2.300 spectateurs	Autour de 2.300 spectateurs	Autour de 2.300 spectateurs
Fréquentation de spectacles gratuits hors les murs	200			

4. Diversité culturelle

Objectifs stratégiques :

- Tout mettre en œuvre pour que la culture en Normandie soit un reflet plus juste de la composition ethnique et culturelle de sa population, historiquement et sociologiquement diversifiée
- Offrir aux publics des représentations valorisées et des modèles positifs de la diversité de la population française
- Offrir une meilleure visibilité de la multiformité des œuvres et des créateurs et créatrices d'origines diverses en célébrant leurs récits, leurs pratiques, leurs esthétiques

⇒ ***Objectif opérationnel N°9 : favoriser la représentation et la participation des identités culturelles, sociales et minoritaires***

Actions mises en œuvre et objectifs de la structure :

L'un des objectifs du Trident est de représenter « le monde » à travers sa programmation. Aussi, chaque saison nous présentons des spectacles en langues étrangères (surtitrés) et accueillons des créations dont les thématiques abordent le sujet de la diversité culturelle. Nous sommes attentifs à ce que les minorités puissent être représentées sur nos plateaux à travers des thématiques comme l'immigration et les migrants (Histoire(s) de France /Amine Adjina, Le Iench/Eva Doumbia), la sexualité (Hen/Johanny Bert, Toute Nue/Anna Emilie Maillet), les luttes sociales (Paroles de Fralibs/Philippe Durand, Presque Egal A/Aymeline Alix), le handicap (La petite casserole d'Anatole/Cyrile Louge)...

Nous sommes attentifs aux choix faits par les créateurs d'inclure dans leur distribution des inter-prètes issus de la diversité (Julia Vidit, Eva Doumbia, Josef Nadj, Arnaud Meunier, Amine Adjina).

Indicateurs associés à l'objectif	En cours	Objectif n+3
<i>Mise en place d'actions de formation pour sensibiliser l'équipe à cette thématique :</i>	0	
Nombre de formation	0	0
Intitulés des formations	-	-
<i>Recours aux CV anonymes lors des recrutements</i>	NON	NON
<i>Représentation de la diversité dans vos différents supports de communication</i>	Aujourd'hui sans objet car il est très rare que nous communiquions à travers la représentation d'individus. Lorsque cela nous arrive, nous nous attons prioritairement à représenter une multitude où les diversités sont représentées.	Aujourd'hui sans objet car il est très rare que nous communiquions à travers la représentation d'individus. Lorsque cela nous arrive, nous nous attons prioritairement à représenter une multitude où les diversités sont représentées.
<i>Propositions artistiques pouvant sensibiliser à la diversité culturelle ou valoriser les identités dans les contenus et les programmes</i>	Omnia/J. Nadj Histoire(s) de France/A. Adjina Hen/J. Bert YTOUR/Yseult Recital Cante/Samuelito/Andres de Jerez Butterfly/M. Le Mer A mon seul désir/G. Bourges Utopia les sauvages/D. Bidiefono Joueurs/Les Maladroits Toute Nue/E. A. Maillet	Sans objet
Nombre de propositions	10	7

▪ **Modalités de suivi et d'évaluation**

La Région et le Trident, scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin rappellent les étapes de co-construction mises en place dans le cadre de cette convention :

- Etablissement d'un état des lieux des pratiques et actions déjà menées par la structure ou en développement
- Identification des actions prioritaires visées par la structure, en adéquation avec les objectifs fixés par la Région,
- Rédaction des objectifs opérationnels et des principales actions à développer pour les atteindre,
- Définition des indicateurs et des modalités d'évaluation.

Cette concertation et les différents échanges entre les parties permettent d'arrêter des objectifs opérationnels et actions concrètes sur un ou plusieurs objectifs stratégiques.

Dans ce cadre, une évaluation quantitative et qualitative portant sur les objectifs et indicateurs arrêtés sera mise en place chaque année et un bilan annuel sera dressé conjointement, afin de mesurer la marge de progrès réalisée par la structure sur chacun de ces objectifs.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Publié le 06/10/2022



ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_243-DE

A la fin du mandat de la direction, une évaluation sera réalisée concomitamment à l'auto-évaluation du programme artistique et culturel de la direction et à l'évaluation de la réalisation de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Les résultats de cette évaluation seront pris en compte dans la conclusion éventuelle d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs.